

FICHE PATRIMONIALE DANS LE CONTEXTE
D'UN PROJET DE MODIFICATION D'ARRÊTÉ DE CLASSEMENT

CHAUDFONTAINE/Vaux-sous-Chèvremont – Colline de Chèvremont

PROPOSITION DE MODIFICATION

Ajout d'un classement au titre de site archéologique

Vue satellite récente du site (@ Google Maps ; le périmètre classé est indicatif)



Contenu

Identification du bien.....	3
Évaluation patrimoniale	6
Analyse du périmètre de classement et proposition de modification.....	Erreur ! Signet non défini.
Conclusion et recommandations générales	11
Bibliographie sélective.....	12
Plans	14
Documentation iconographique.....	21
Reportage photographique	36

IDENTIFICATION DU BIEN

LOCALISATION

Province : Liège

Commune : Chaudfontaine

Localité : Vaux-sous-Chèvremont

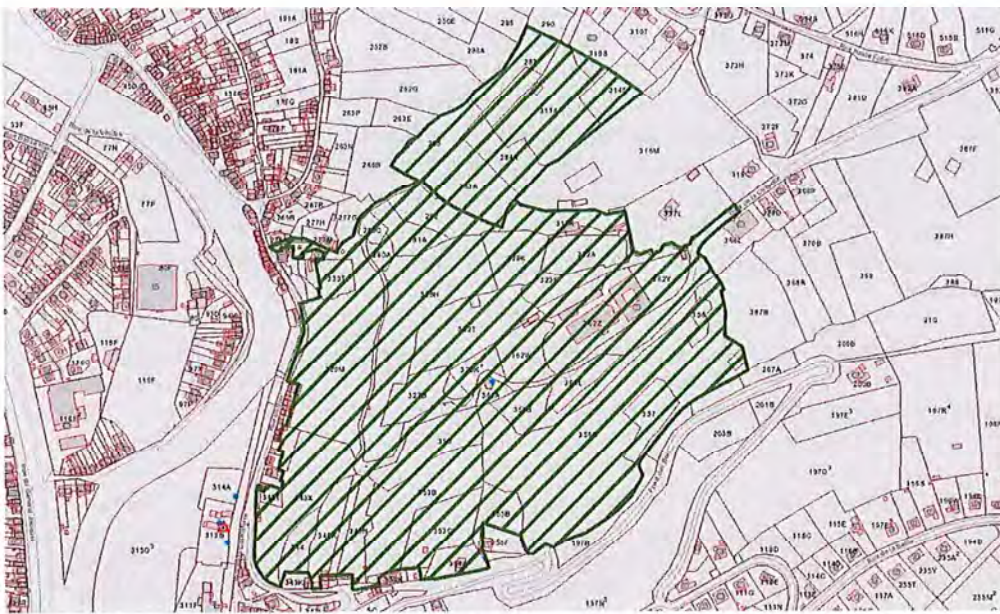
Environnement : urbain rural

Adresse : thier de la Chapelle, entre les rues de Ster, Fond-des-Bois, Haute-Folie et de Chèvremont

Parcelles cadastrales

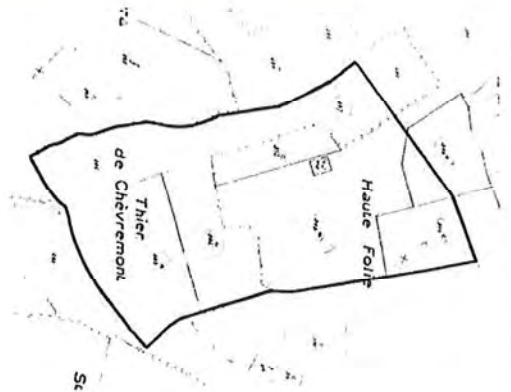
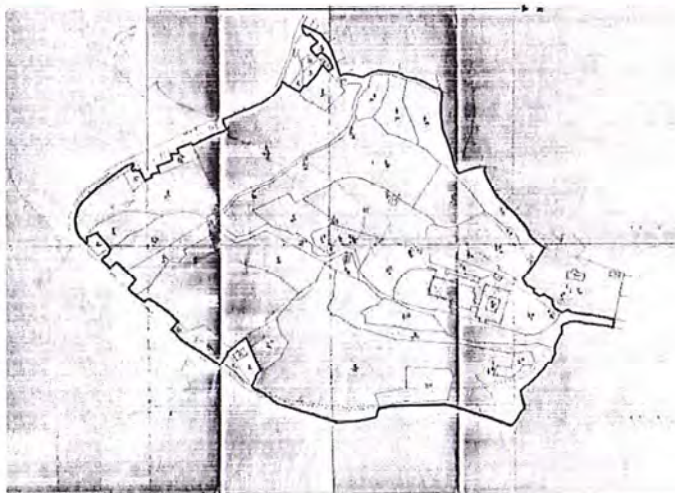
Situation actuelle

4^e division, section B, n^{os} 280^A, 280^C, 281^A, 282, 283^A, 284^A, 285, 287, 310^S (p^{ie}), 312^C, 312^D, 313^A (p^{ie}), 314^E (p^{ie}), 317^K, 321, 322^A, 323^F, 323^G, 325^C, 325^H, 325^K, 327/2, 327^B, 328^D, 328^E, 328^F, 328^H, 328^K, 329/2, 329^M (p^{ie}), 330/2, 330^T, 333/5, 342^{L2}, 343^T, 343^X, 344, 348^H (p^{ie}), 348^K (p^{ie}), 348^I (p^{ie}), 349^N, 350, 352^F, 353^B, 353^C, 354^A, 355^B, 356^C, 356^D, 357, 358, 359^B, 360, 361^A, 362^{A2}, 362^K, 362^S, 362^T, 362^V, 362^W, 362^Y, 362^Z, 364^K, 364^L.



Situation au moment du classement (1976 et 1988)

4^e division, section B, n^{os} 280, 281, 282, 283^A, 284^A, 285, 287, 310^S (p^{ie}), 312^C, 312^D, 313^A (p^{ie}), 314^E (p^{ie}), 317^I, 321, 322^A, 323^F, 323^G, 325^C, 325^H, 325^I, 327/2, 327^B, 328^D, 328^E, 328^F, 328^H, 328^I, 329/2, 329^M (p^{ie}), 330/2, 330^T, 333/5, 342^{L2}, 343^T, 343^X, 344, 349^G, 349^I, 350, 352^F, 353^A, 353^C, 354^A, 355^B, 356^B, 357, 358, 359^B, 360, 361^A, 362^K, 362^S, 362^T, 362^U, 362^V, 362^W, 362^Y, 362^Z, 364^I, 364^K.



Remarques : -

STATUT JURIDIQUE PATRIMONIAL ET URBANISTIQUE	
Intitulé du classement : [1] « <i>Est classé comme site, l'ensemble formé par la colline de Chèvremont [...].</i> » [2] « <i>En raison de sa valeur esthétique et scientifique, le site formé par la colline de Chèvremont à Vaux-sous-Chèvremont, classé par arrêté royal du 23 novembre 1976, est étendu [...].</i> »	
Date de l'arrêté : [1] 23 novembre 1976 [2] 29 janvier 1988	
Écussons : <input type="radio"/> en place <input type="checkbox"/> à remplacer <input checked="" type="radio"/> absent	Remarque : écusson non disponible pour les sites
Type de protection : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> EA <input checked="" type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> ZP	
Monuments classés : le site abrite la chapelle Notre-Dame de Chèvremont, classée en totalité comme monument par arrêté du 9 octobre 1985.	
Inventaire régional : outre la chapelle Notre-Dame, le périmètre classé compte quelques biens mentionnés à l'inventaire du patrimoine régional (version non encore mise à jour) : la basilique Notre-Dame, un petit oratoire dédié à sainte Begge, les vestiges de l'ancien château de Chèvremont et le calvaire du thier de Chèvremont ¹ .	
Plan de secteur : zone d'espaces verts et, pour une petite partie, zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural.	
Archéologie : le bien se trouve entièrement compris dans la carte archéologique de Wallonie.	
Autres : le bien comprend un point de vue remarquable (inventaire ADESA).	
Remarque : -	

SITUATION ADMINISTRATIVE	
Dénomination actuelle : colline de Chèvremont	
Dénomination initiale/précédente : -	
Propriétaire : Pour l'essentiel : commune de Chaudfontaine et la srl Colline-de-Chèvremont. Pour le reste, quelques propriétés privées.	Occupant : Le couvent et la basilique sont inoccupés (projet de réaffectation en cours). En dehors de quelques rares habitations, le bien ne connaît pas d'occupant.
Date(s) visite(s) : multiples	Accès lors de la visite : <input checked="" type="radio"/> total <input type="radio"/> partiel <input type="checkbox"/> intérieur <input checked="" type="checkbox"/> extérieur
Fonction actuelle : espace culturel public, avec poches privées.	
Rétroactes du dossier : -	
Remarque : -	

1. Marchal 1980. Fiche https://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/index.php/fiche/index?codeInt=62022-INV-0025-01.

CARTOGRAPHIE : SITUATION ACTUELLE



ÉVALUATION PATRIMONIALE

Auteur de la fiche : Denis HENRARD & Jean-Marc ZAMBON

Date de rédaction : janvier 2024

HISTORIQUE

Un corpus solide d'archives historiques (sources narratives ou émanant de la chancellerie impériale carolingienne puis ottonienne) identifie sans conteste Chèvremont comme un important lieu de pouvoir du haut Moyen Âge, occupé entre le VII^e et le X^e siècle après J.-C. Durant cette période, le site s'avère une place forte d'importance stratégique, couplée à un centre domanial et au siège d'une abbaye richement dotée.

Aucune source textuelle en lien direct avec la fondation du site et de son établissement ecclésiastique n'est conservée. Seules des sources narratives du Moyen Âge central entretiennent la tradition qui situe à Chèvremont, dans la deuxième moitié du VII^e siècle, la résidence de sainte Begge (morte vers 693) et de son époux Ansegise, maire du palais d'Austrasie, alors qu'un document de la fin du IX^e siècle mentionne Chèvremont comme lieu de sépulture de Pepin II (ca 645-714), dit « de Herstal », bisaïeul de Charlemagne. Les annales franques y situent la place d'emprisonnement, en 741, de Griffon, fils naturel de Charles Martel.

La genèse du site de Chèvremont est manifestement intimement liée à la montée en puissance du clan pippinide dans l'espace mosan, branche aristocratique dont la stratégie d'accession au pouvoir (tout comme les luttes intestines) est à l'origine de la dynastie carolingienne. Le site est mentionné une première fois dans une source diplomatique en 779, par Charlemagne, qui confirme les donations octroyées par Pepin II à l'église Sainte-Marie du « *Novo Castello* », identifiable à Chèvremont. La forteresse sert de refuge aux moines de Stavelot durant les incursions normandes de la fin du IX^e siècle et connaît plusieurs sièges au X^e siècle, dans le contexte troublé de l'incorporation de la Lotharingie au royaume germanique. Le rôle stratégique clef de Chèvremont à cette époque est attesté par quatre sièges militaires, en 922 par Charles le Simple, en 939 par Otton I^{er}, en 960 par Brunon de Cologne, et enfin en 987 par l'évêque de Liège Notger et l'armée impériale de Théophano, ce dernier fait d'armes marquant le démantèlement définitif de la forteresse.

Après le transfert dès 972 des biens de l'abbaye Sainte-Marie de Chèvremont à Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle et le démantèlement définitif de la forteresse en 987, le site quitte la sphère des sources textuelles de prestige, produites dans la sphère impériale. La colline de Chèvremont est apparemment désinvestie et ne connaît pas de réaménagement ou de réoccupation évidente avant la construction d'une chapelle par les jésuites anglais à la fin du XVII^e siècle. Cet oratoire est le point d'orgue d'un mouvement processionnel marial, d'origine locale, qui montera en puissance pour aboutir à la construction de l'imposant complexe des Carmes dès 1877, sur le sommet de la colline.

D'un point de vue historique, le destin particulier du site n'a jamais disparu de la mémoire des érudits et des historiens, tout comme probablement des communautés locales. La colline connaît une première campagne de prospection archéologique dès 1852, année de fondation de l'Institut archéologique liégeois, qui y mènera une fouille autour de la chapelle des jésuites une dizaine d'années plus tard. S'en suivent des campagnes archéologiques, encore très partielles, sous l'égide du Service national des Fouilles, successivement par J. Breuer (1943) puis J. Mertens (1965-1967).

Quelques artefacts préhistoriques et d'époques romaines laissent augurer d'une occupation antique du site, mais les recherches de terrain ont surtout levé le voile sur une imposante enceinte du haut Moyen Âge qui épouse la rupture de pente du plateau. La courtine est maçonnée à la chaux et jalonnée d'une douzaine de tours de flanquement. L'ouvrage est toujours perceptible sous une forme monumentale, avec certains de ses pans de murs conservés sur plus de trois mètres de hauteur.

L'espace fortifié en éperon barré s'étend sur environ cinq hectares et renferme un vaste complexe architectural dont les maçonneries apparaissent assez bien conservées en fondation. Ces structures s'étendent sur l'ensemble du plateau fortifié et ne sont encore que partiellement appréhendées par l'archéologie.

Elles doivent correspondre aux infrastructures qui équipent nécessairement ce genre de lieux de pouvoirs, à savoir : des églises et bâtiments conventuels, des espaces de réception et de représentation laïque du pouvoir de type « aula », de même que des infrastructures liées à l'exploitation des domaines dépendants (écuries, grenier, forge...). Des dizaines de sépultures ont également été mises au jour en lien avec ces vestiges.

Des prospections radar-sol, menées en 2022 sous l'égide de l'Université de Liège et en partenariat avec l'AWaP, confirment l'existence et attestent de l'ampleur du complexe architectural révélé par J. Mertens lors de ses sondages dans la parcelle au nord-ouest du plateau, en contrebas de la basilique des Carmes. Par ailleurs, ces prospections révèlent les fondations d'un vaste bâtiment, certainement altomédiéval, qui se déploie sur le flanc nord de la basilique, dans un secteur non encore investigué jusqu'à présent par l'archéologie.

DESCRIPTION

La première vision de la colline de Chèvremont, observée de la vallée de la Vesdre, est depuis toujours celle d'« une pyramide dont le sommet est couronné par un massif d'arbres qui entoure la chapelle. Elle est très-escarpée dans les trois quarts de sa circonférence. À l'est, elle se réunit aux montagnes qui la dominent par un terrain aplani appelé les Pleins, ou Pleintes. »². Dans cette pittoresque promenade des bords de Vesdre, Jean-Pierre Bovy ne peut pourtant admirer encore « l'imposante basilique en pur style gothique, avec un couvent dans le même style [qui] couronne admirablement la colline »³, ensemble qui ne sera achevé qu'un demi-siècle plus tard.

Les parties les plus escarpées de la colline sont, jusqu'au début du xx^e siècle encore, fortement dénudées : « Lorsqu'on va de Liège à Chaufontaine [sic] on aperçoit à sa gauche une montagne élevée presque à pic au-dessus de la Vesdre, d'un aspect aride, semée de quelques rares buissons, sillonnée de sentiers tortueux, et couronnée au sommet par un bouquet d'arbres qui ombrage une petite chapelle dédiée à la Vierge »⁴. Ces versants abrupts sont désormais presque entièrement reboisés, formant un imposant cône de verdure dont la basilique et le couvent constituent la pointe. La chapelle Notre-Dame, repère visuel historique, n'est plus perceptible qu'au terme de l'ascension d'un raide calvaire qui serpente le long du flanc ouest au départ de la rue de Ster. Ce chemin se termine par une remarquable drève de tilleuls précédant et encadrant la chapelle. Au-delà de celle-ci se découvre le plateau de Chèvremont, occupé pour l'essentiel par des prairies et par les bâtiments conventuels, dans un ensemble bucolique d'une rare harmonie. À l'arrière du plateau, une courte route de crête, bordée de quelques habitations tardives, rejoint le grand plateau de Romsée.

Au sud, la colline est limitée par la vallée encaissée de la Casmatroye. Au nord, le flanc descend de manière non moins rapide pour rejoindre la plaine de la Vesdre, en bordure même des premières habitations du bien nommé village de Vaux-sous-Chèvremont. Flanc nord et flanc sud se resserrent fortement vers l'est, juste derrière le jardin du couvent. Ce jardin, lui-même densément planté, referme ainsi le bois à l'entrée orientale du site, formant un véritable écrin arboré qui isole le plateau de Chèvremont des premières habitations. Cette couronne végétale abrite également les vestiges encore hors sol de l'ancienne forteresse médiévale, observables sur presque tout le périmètre du plateau.

L'ensemble, librement accessible, offre au visiteur un lieu chargé d'histoire et empreint d'une atmosphère de sérénité d'une qualité remarquable.

ANALYSE DES VALEURS PATRIMONIALES⁵

La colline de Chèvremont a été classée, par arrêtés du 23 novembre 1976 et du 29 janvier 1988, pour sa valeur esthétique et scientifique. Les arguments fondant ce classement étaient repris dans deux courriers de la commission royale des monuments et sites (CRMS), le premier datant du 10 juin 1952 et le second, sous forme de relance, du 12 juin 1974.

La valeur esthétique, dans la nomenclature actuelle, correspond aux intérêts esthétique et paysager, tandis que la valeur scientifique (alors entendue au sens des sciences humaines) correspond désormais aux intérêts historique et archéologique.

La présente analyse vise, dans un premier temps, à repréciser les intérêts précités et ensuite, sur cette base objective, à évaluer l'opportunité de doubler le classement actuel au titre de site par un classement au titre de site archéologique, au sens de l'art. 3, 6^o, d) du code wallon du patrimoine (CoPat).

2. Bovy 1839, p. 30.

3. Archives de l'AWaP, courrier de la CRMS au ministre, 12 juin 1974.

4. Étienne-Constantin DE GERLACHE, *Histoire de Liège depuis César jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, 2^e éd., t. IV, Bruxelles, 1859, p. 53. Voir également la documentation iconographique, p. 19 et suivantes.

5. Cette valeur patrimoniale est analysée conformément aux *Intérêts et critères de classement en Région wallonne. Guide méthodologique*. Pour le confort du lecteur, la définition de chaque intérêt est reprise en tête du cadre correspondant.

INTÉRÊT HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

L'intérêt historique est justifié lorsqu'un bien témoigne d'un fait historique majeur de l'histoire ou de l'activité d'une personnalité ayant contribué de manière significative à l'histoire.

L'intérêt archéologique s'applique à un bien qui recèle, visibles ou non, des preuves d'activité humaine antérieure à la période contemporaine et susceptible de contribuer de manière significative à la compréhension d'un groupe humain et de sa relation à l'environnement moyennant, de manière principale, le recours aux méthodes d'investigation archéologiques.

Les traces matérielles, visibles ou enfouies, qui sont conservées sur la colline de Chèvremont sont une source de connaissance inestimable pour la discipline archéologique. Leur matérialité témoigne d'un état de la société médiévale qui a profondément marqué l'organisation sociopolitique et l'identité de nos régions. En tant que centre de pouvoir altomédiéval, il illustre la montée en puissance des familles pippinide puis carolingienne à partir de notre région et, plus tard, les luttes de pouvoir qui voient la principauté de Liège basculer dans le système politique de l'église impériale germanique.

Le site de Chèvremont apparaît particulièrement peu altéré depuis son abandon au début du XI^e siècle. En effet, il n'a pas connu de réoccupation monumentale après son démantèlement en 987. Tout site archéologique est un « palimpseste », mais les couches postérieures au centre de pouvoir du haut Moyen Âge n'ont pas oblitéré de manière irrémédiable l'état ancien du site. Qui plus est, cet état de conservation exceptionnel concerne l'entièreté du site et permet potentiellement d'en restituer une image intègre.

Le site de Chèvremont est unique en Région wallonne. À l'instar d'autres fortifications élitaires du haut Moyen Âge, telles que Elten (Rhénanie), Werla (Basse-Saxe) ou Tilleda (Saxe-Anhalt), le site de Chèvremont associe un système défensif en éperon barré, une résidence aristocratique et un établissement religieux. À cet égard, il apparaît tout-à-fait typique des centres de pouvoir de premier rang du haut Moyen Âge.

Pour toutes ces raisons, il revêt un statut et un potentiel archéologique de premier plan, tant au regard de son importance historique que de l'état de conservation des vestiges qu'il recèle. L'intérêt qu'il suscite aux yeux de la communauté scientifique et des citoyens amateurs de patrimoine dépasse largement les frontières de la Wallonie.

INTÉRÊT ESTHÉTIQUE ET PAYSAGER

L'intérêt esthétique est justifié lorsqu'un bien répond aux critères classiques de beauté (harmonie, équilibre...) et est largement reconnu comme tel par une population ou par une tradition littéraire et artistique, indépendamment de son usage ou de sa fonction.

L'intérêt paysager porte sur la nature, la qualité et la spécificité des interactions entre les différentes composantes (naturelles et anthropiques) qui entrent en jeu dans l'appréhension d'une étendue plus ou moins importante (« portion de pays ») qui s'offre à l'observateur à partir d'un point de vue.

Le premier courrier de motivation de la CRMS, daté de 1976, précise notamment que le site est fréquenté « aussi bien dans un but de promenade que dans un but religieux ». Il pointe entre autres, comme éléments de valeur, le « large sentier qui gravit la côte à flanc de coteau [...], agreste à souhait, [...] qui] domine une belle partie de la vallée de la Vesdre et fournit des points de vue magnifiques », l'« antique chapelle de Chèvremont dont la visite constitue un pèlerinage très fréquenté »⁶, la « nouvelle basilique et le couvent des carmes » ou encore la « forteresse, détruite en 972 par l'évêque Notger, mais dont il subsiste encore quelques vestiges ». La CRMS concluait donc sur la nécessité de protéger cet ensemble pour « son grand intérêt pittoresque et même historique ».

Le second courrier de motivation, quelque vingt ans plus tard, confirme cette première analyse, tout en s'étendant un peu plus sur « l'imposante basilique en pur style gothique avec un couvent dans le même style [qui] couronne admirablement la colline » et sur une histoire qui « remonte au passé le plus lointain et évoque les souvenirs prestigieux de l'Europe chrétienne ».

Outre l'extraordinaire charge historique et archéologique du site de Chèvremont développée au point précédent, la colline de Chèvremont se distingue donc avant tout par une qualité esthétique et paysagère hors normes, fusionnant avec sa valeur historique dans un ensemble remarquablement équilibré et harmonieux, ou plus justement « pittoresque » suivant l'expression de la CRMS.

Prise dans sa globalité, la colline de Chèvremont se présente en effet comme un impressionnant éperon s'avancant au creux d'un coude de la Vesdre, rivière qu'il domine avec une certaine majesté intimidante. Ces qualités esthétiques et stratégiques – inhérentes les unes aux autres – sont reconnues depuis des temps immémoriaux et se trouvent matérialisées dès le haut Moyen Âge déjà⁷. En 1932 déjà, un an tout juste

6. Chapelle classée comme monument par arrêté distinct.

7. Sur l'interdépendance entre les propriétés de visibilité d'un site (transposables en valeurs esthétiques et paysagères) et ses usages au cours du temps (valeurs historiques et archéologiques) précisément appliquée au cas de Chèvremont, voir van Ruymbeke & Nys 2022.

après l'adoption de la loi sur la conservation des monuments et des sites, la CRMS avait sollicité le classement de « ce tableau naturel et magnifique », « qu'admirent non seulement les Belges mais tant de voyageurs internationaux » (demande alors restée sans suite).

Analysée dans ses diverses composantes, la colline de Chèvremont présente autant de sous-unités esthétiques et paysagères de très grand intérêt, depuis le calvaire montant de la vallée à la chapelle, avec leurs tilleuls remarquables, jusqu'au sommet et son couvent, en passant par une variété de sous-paysages boisés ou agrestes, pour reprendre le terme de la CRMS. Elle constitue un havre de quiétude et de tranquillité, un domaine comme sanctuarisé par le poids de son histoire et le pas lent des promeneurs.

Depuis leur construction dans le dernier quart du XIX^e siècle, la basilique et son couvent sont d'emblée devenus indissociables de l'intérêt esthétique de la colline. Avec ses abords immédiats, ils forment en effet un site et un paysage culturel d'une rare intensité, perçu comme tel par une large partie de la population. S'il n'en fallait qu'une preuve, la prodigieuse abondance de vues à finalité artistique (photographies, cartes postales, tableaux...) suffirait à le démontrer. Basilique et couvent contribuent ainsi, sans ambiguïté, à la valeur paysagère du site et doivent être considérés comme directement visés par le classement et protégés à ce titre⁸.

INTÉRÊT SCIENTIFIQUE

L'intérêt scientifique est attribué à un lieu présentant des caractères remarquables du point de vue de la flore, de la faune, de la géologie ou de la géomorphologie. Plus largement, il fait référence à la capacité d'un bien de contribuer à la connaissance dans une discipline scientifique ou au fait d'être associé à un élément-clé de l'évolution de cette discipline.

La valeur « scientifique » du site de Chèvremont, telle qu'elle était envisagée au moment du classement, recouvrait pour l'essentiel les intérêts historiques et archéologiques, au sens de disciplines relevant des sciences humaines. Le dossier de motivation et l'enquête de classement sont quasi muets sur la valeur environnementale du site, même si celle-ci transparaît de manière évidente dans les diverses évocations de ses valeurs paysagères et dans les conditions de gestion insérées dans l'arrêté de classement lui-même.

Le lent reboisement intervenu tout au long du XX^e siècle, après une importante et longue période de cultures et pâtures, a pourtant conféré à la colline de Chèvremont une diversité écologique de première importance, reconnue entre autres par l'inscription de la colline comme site de grand intérêt biologique⁹ et, pour partie, comme zone Natura 2000¹⁰.

L'intérêt scientifique, au sens actuel, ne saurait dès lors être ignoré et doit être considéré comme un complément substantiel aux intérêts qui précèdent, contribuant donc de manière importante à la valeur patrimoniale du site classé.

GRILLE SYNTHÉTIQUE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

INTÉRÊTS		CRITÈRES			
<input checked="" type="checkbox"/> Archéologique	TB	<input checked="" type="checkbox"/> Authenticité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrité	<input checked="" type="checkbox"/> Représentativité typologique	<input checked="" type="checkbox"/> Rareté
<input checked="" type="checkbox"/> Esthétique	TB	<input checked="" type="checkbox"/> Authenticité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrité	<input checked="" type="checkbox"/> Représentativité typologique	<input type="checkbox"/> Rareté
<input checked="" type="checkbox"/> Historique	B	<input checked="" type="checkbox"/> Authenticité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrité	<input checked="" type="checkbox"/> Représentativité typologique	<input checked="" type="checkbox"/> Rareté
<input checked="" type="checkbox"/> Paysager	TB	<input checked="" type="checkbox"/> Authenticité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrité	<input checked="" type="checkbox"/> Représentativité typologique	<input type="checkbox"/> Rareté
<input checked="" type="checkbox"/> Scientifique	TB	<input checked="" type="checkbox"/> Authenticité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrité	<input checked="" type="checkbox"/> Représentativité typologique	<input type="checkbox"/> Rareté

Degré de l'intérêt : **0** = nul, **F** = faible, **M** = moyen, **B** = bon, **TB** = très bon

8. C'est le sens d'un courrier que le département du Patrimoine du SPW (ancien nom de l'AWaP) a adressé le 4 février 2014 au collège communal de Chaudfontaine en réponse à son interrogation sur la portée du classement. À la différence d'un classement comme monument – qui reconnaît à un édifice une valeur patrimoniale tant pour son aspect extérieur que pour sa substance matérielle (matériaux, techniques de construction...) –, le classement d'éléments bâtis au titre de site vise en général exclusivement la qualité de son aspect extérieur, évaluée en termes d'authenticité formelle et d'intégrité.

9. Site n° 3242, « thier de Chèvremont et vallon de la Casmatroye » (fiche disponible à l'adresse internet <http://biodiversite.wallonie.be/fr/3242-thier-de-chevremont-et-vallon-de-la-casmatroye.html?IDD=251661748&IDC=1881>).

10. Site n° BE33016, « basse vallée de la Vesdre », unité de gestion UG08, « forêts indigènes de grand intérêt biologique » (fiche disponible à l'adresse internet <http://biodiversite.wallonie.be/fr/be33016-basse-vallee-de-la-vesdre.html?IDD=402653868&IDC=2892>).

OPPORTUNITÉ D'UN CLASSEMENT AU TITRE DE SITE ARCHÉOLOGIQUE

PERTINENCE DU CLASSEMENT ACTUEL AU TITRE DE SITE

L'évaluation patrimoniale développée ci-dessus démontre, si besoin en était encore, la variété et la qualité des intérêts qui fondent la haute valeur patrimoniale du site classé de la colline de Chèvremont. L'intérêt archéologique en fait partie et fut considéré comme un motif de protection dès l'origine du classement. Mais cet intérêt spécifique ne rend compte que partiellement de la valeur globale fondant le classement. Le classement au titre de site, dans sa forme actuelle, ne saurait donc être remis en question et doit être maintenu.

SITE ARCHÉOLOGIQUE CLASSÉ VS SITE CLASSÉ D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE

La nuance entre un site archéologique classé et un site classé pour son intérêt archéologique nécessite d'être reprécisée en premier lieu. Les deux notions ne peuvent être comprises comme synonymes, ce qui serait redondant ou imposerait, par cohérence, de définir sur le même pied le site historique, le site scientifique, le site mémoriel, etc. pour les sites d'intérêts historique, scientifique, mémoriel, etc. Le non-sens est évident.

La nuance ne peut hélas être cherchée dans les textes réglementaires. La notion de classement au titre de site archéologique a été introduite par le décret de l'Exécutif régional wallon du 18 juillet 1991 relatif aux monuments, aux sites et aux fouilles, entré en vigueur le 11 janvier 1992 à la suite de la régionalisation des matières concernées. Ni le texte du décret, ni l'exposé des motifs, ni les commentaires des articles ne précisent les effets spécifiques de ce nouveau classement au titre de « site archéologique » par rapport au classement traditionnel au titre de « site » ou de « monument ». Le CoPat actuel reprend, à quelques nuances près, la définition du décret de 1991, sans plus de précision.

Par leur nature même de patrimoine historique, les biens classés présentent quasi tous un intérêt archéologique. Par ailleurs, et c'est une évidence, la notion d'intérêt archéologique au sens large déborde très largement du seul corpus des biens classés (ou méritant le classement), pour former un champ de recherche potentiellement immense. L'intérêt archéologique, lorsqu'il est utilisé pour motiver un classement, doit donc être considéré dans un sens restreint, notamment pour ce qui regarde l'importance au niveau régional des vestiges connus ou présumés. Autrement dit, lorsque l'intérêt archéologique est invoqué pour un classement, il doit soit être de première importance, soit être accompagné d'autres intérêts majeurs.

La nuance apportée par le site archéologique est de deux ordres, qui doivent être cumulés pour éviter toute redondance avec un site classé entre autres pour son intérêt archéologique :

- l'intérêt archéologique doit être l'intérêt majeur (non accessoire à d'autres intérêts) ;
- l'intérêt archéologique doit être effectivement protégeable et transmissible aux générations futures.

Le second point est crucial, même s'il semble a priori contradictoire avec l'essence même des opérations archéologiques, destructives par nature. La convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, adoptée à La Valette (Malte) le 16 janvier 1992¹¹, engage notamment les États parties à constituer des « zones de réserve archéologiques, même sans vestiges apparents en surface ou sous les eaux, pour la conservation de témoignages matériels à étudier par les générations futures » (art. 2, ii) et à assurer « la mise en valeur des sites présentant un intérêt archéologique » (art. 5, i, a).

En conclusion, le classement au titre de site archéologique doit être compris comme une mesure de protection visant, en raison de l'importance majeure des vestiges concernés, la constitution d'une réserve archéologique et la garantie d'une mise en valeur adéquate de ces vestiges, dans l'objectif ultime de transmettre ce patrimoine aux générations futures (art. 1^{er} du CoPat).

La notion de site archéologique répond donc bien à une gestion spécifique au patrimoine archéologique en vue d'une conservation à long terme. En conséquence, il est en théorie tout à fait légitime de doubler un classement comme site existant par un classement comme site archéologique pour tout ou partie du périmètre concerné¹².

OPPORTUNITÉ D'UN CLASSEMENT AU TITRE DE SITE ARCHÉOLOGIQUE À CHÈVREMONT

L'introduction historique et l'analyse des valeurs patrimoniales ont établi la nature et l'enjeu du contexte archéologique de la colline de Chèvremont. Celui-ci est sans conteste majeur et d'importance régionale, voire suprarégionale et même européenne. Il est donc de la responsabilité de la Région wallonne

11. La convention de La Valette a été ratifiée par la Belgique le 8 octobre 2010. Elle a remplacé la convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique de Londres, adoptée en 1969 et ratifiée par la Belgique le 2 décembre 1969. Les deux conventions se rejoignent notamment sur la nécessité de constituer des réserves archéologiques.

12. C'est d'ailleurs le cas de la majorité des sites archéologiques classés jusqu'ici, qui accompagnent un classement au titre de monument ou de site.

d'assurer la conservation de ces vestiges pour assurer l'accès pérenne à une démarche de fouilles ciblées et programmées et pour restituer vers la population le fruit de ces recherches au travers d'une valorisation adaptée.

En conclusion, l'opportunité de doubler le classement actuel au titre de site par un classement au titre de site archéologique paraît non seulement admissible mais également nécessaire.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Chèvremont est peut-être le lieu le plus célèbre de nos annales, celui dont les chroniqueurs et les légendaires se sont le plus occupés.

Jean-Pierre BOVY, 1839.



L'analyse patrimoniale qui précède démontre l'intérêt – la nécessité même – d'envisager le classement de la colline de Chèvremont au titre de site archéologique. La même analyse confirme également l'importance des intérêts esthétique, paysager et scientifique, qui justifient le maintien du classement actuel au titre de site. Afin de refléter ces conclusions, l'AWaP se rallie à la proposition initiale et propose d'ajouter, au classement actuel au titre de site, un classement au titre de site archéologique.

Cette requalification ne saurait toutefois prendre son sens que dans la mesure où la gestion des vestiges archéologiques peut être envisagée en conséquence. Autrement dit, le classement au titre de site archéologique de la colline de Chèvremont impliquera une gestion particulièrement parcimonieuse du sol et du sous-sol, respectueuse de son identité historique. Serait notamment interdite toute intervention qui soit impliquerait une destruction des vestiges archéologiques, même après étude, soit qui condamnerait toute possibilité d'une valorisation de ceux-ci à la hauteur de leur importance pour la Région wallonne.

Considérant l'importance stratégique de la colline de Chèvremont, directement liée à sa conformation topographique, le potentiel archéologique déborde largement du seul éperon fortifié. Ce potentiel concerne, de manière évidente, un périmètre bien plus large, qui englobe entre autres des éléments aussi cruciaux que les accès ou les pieds de versants. Étant donné que le périmètre déjà classé au titre de site inclut l'ensemble de ces éléments, l'AWaP propose d'adopter une protection au titre de site archéologique sur la totalité de ce périmètre déjà classé.

Avis

L'agence wallonne du Patrimoine est **favorable** à l'ouverture d'enquête pour le classement de la colline de Chèvremont au titre de site archéologique, en raison de ses intérêts archéologique et historique, avec maintien du classement au titre de site en raison de ses valeurs esthétique, paysager et scientifique. Le périmètre de classement reste conforme au périmètre déjà classé par les arrêtés des 23 novembre 1976 et 29 janvier 1988.

À la date de rédaction de la présente fiche, et à titre d'information, le bien est connu au cadastre de Chaudfontaine, 4^e division, section B, n^{os} 280^A, 280^C, 281^A, 282, 283^A, 284^A, 285, 287, 310^S (p^{ie}), 312^C, 312^D, 313^A (p^{ie}), 314^E (p^{ie}), 317^K, 321, 322^A, 323^F, 323^G, 325^C, 325^H, 325^K, 327/2, 327^B, 328^D, 328^E, 328^F, 328^H, 328^K, 329/2, 329^M (p^{ie}), 330/2, 330^T, 333/5, 342^{L2}, 343^T, 343^X, 344, 348^H (p^{ie}), 348^K (p^{ie}), 348^L (p^{ie}), 349^N, 350, 352^F, 353^B, 353^C, 354^A, 355^B, 356^C, 356^D, 357, 358, 359^B, 360, 361^A, 362^{A2}, 362^K, 362^S, 362^T, 362^V, 362^W, 362^Y, 362^Z, 364^K, 364^L.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Bosson 1981.

Anne BOSSON, *Le site de Chèvremont. Étude historique et archéologique*, mémoire de fin d'études, Ulège, année académique 1980-1981.

Bosson 1984.

Anne BOSSON, *L'occupation de la colline de Chèvremont (Lg.)* dans *Archaeologia Mediaevalis*, 7 (1984), p. 35-37.

Bovy Dr, 1839. Promenades historiques dans le pays de Liège. Vol. II, Liège, p. 16-32.

Breuer 1947.

J[acques] B[REUER], Chèvremont (province de Liège), dans *Archéologie*, 1, fasc. 1, p. 127-128.

Chantinne & Mignot 2015.

Frédéric CHANTINNE et Philippe MIGNOT, *La période carolingienne au travers des recherches archéologiques en Belgique du XIX^e siècle à nos jours* dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 93 (2015), p. 863-880.

Demarteau 1913.

Joseph DEMARTEAU, *Notre-Dame de Chèvremont*, Liège, 1913.

D'Otreppe de Bouvette 1862.

Albert D'OTREPPE DE BOUVETTE, *Fouilles à Chèvremont* dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. V (1862), p. 241-244.

D'Otreppe de Bouvette 1863-1864a.

Albert D'OTREPPE DE BOUVETTE, *Fouilles nouvelles à Chèvremont* dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VI (1863-1864), p. 19-22.

D'Otreppe de Bouvette 1863-1864b.

Albert D'OTREPPE DE BOUVETTE, *Rapport complémentaire sur les fouilles de Chèvremont* dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VI (1863-1864), p. 75-76.

de Harenne 1891.

de Harenne, J.-B. Le château de La Rochette et ses seigneurs, dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, 22, 1891, p. 27-250.

Guérin 1989.

Pierre GUÉRIN, *La propriété des jésuites anglais à Vaux-sous-Chèvremont* dans *Bulletin du cercle historique de Fléron*, juin 1989, p. 42-53.

Hénaux 1852-1853.

Ferdinand HÉNAUX, *Les ruines de Chèvremont*. 972 dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. I^{er} (1852-1853), p. 50-64.

Hoffsummer, Hoffsummer-Bosson & Wery 1987.

Patrick HOFFSUMMER, Anne HOFFSUMMER-BOSSON et Benoît WERY, *Naissance, transformations et abandon de trois places-fortes des environs de Liège : Chèvremont, Franchimont et Logne* dans *Château-Gaillard. Études de castellologie médiévale*. XIII, actes de colloque, Caen, 1987, p. 63-80.

Hoffsummer-Bosson 1988.

Anne HOFFSUMMER-BOSSON (éd.), *Chèvremont. Un millénaire, un tricentenaire. 987 – 1688*, actes du colloque de Chèvremont le 22 avril 1988 (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. C).

Josse 1988.

M. JOSSE, *Les sources historiques dans Chèvremont. Un tricentenaire, un millénaire*, actes du colloque de Chèvremont, avril 1988, Liège, 1988, p. 13-20.

Kupper 1988.

Jean-Louis KUPPER, *La chute de Chèvremont dans le contexte politique de la seconde moitié du x^e siècle* dans *Chèvremont. Un tricentenaire, un millénaire*, actes du colloque de Chèvremont, avril 1988, Liège, 1988, p. 71-88.

Marchal 1980.

Martine MARCHAL, *Chèvremont dans Le patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 8/1, Province de Liège. Arrondissement de Liège (A-J), [Liège, 1980], p. 191.

Mertens 1972.

Joseph MERTENS, *Vaux-sous-Chèvremont dans Vingt-cinq années de fouilles archéologiques en Belgique*, catalogue d'exposition, 28 avril-3 juin 1972, Bruxelles, p. 121-123.

Raikem 1862.

J. RAIKEM, *Chèvremont dans Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. V (1862), p. 12-35.

Van Ruymbeke 2008.

Muriel VAN RUYMBEKE, *Caractérisation géographique des zones funéraires antiques et médiévales dans le bassin de la Vesdre (Belgique)*. Questions et méthodes dans *Mémoires de l'Association française d'archéologie mérovingienne*, 19 (2008), p. 381-391.

Van Ruymbeke & Nys 2022.

Muriel VAN RUYMBEKE et Gilles-Antoine Nys, *Voir ou être vu : analyses de visibilité depuis le site de Chèvremont (commune de Chaudfontaine, Belgique)* dans *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 78 (2022/1), p. 147-156.

Intérêt régional et suprarégional du site

Bourgeois 2013.

LUC BOURGEOIS, *Castrum et habitat des élites (France et ses abords, vers 880-vers 1000)* dans D. LOGNA-PRAT, M. LAUWERS, F. MAZEL et I. ROSE (dir.), *Cluny, le monachisme et l'émergence d'une société seigneuriale*, Rennes, 2013, p. 463-487.

De Meulemeester 1995.

Johnny DE MEULEMEESTER, *Quelques réflexions sur les résidences des princes territoriaux dans les anciens Pays-Bas méridionaux* dans *Archéologie Médiévale*, t. XXV (1995), p. 87-113.

Dierkens 2014.

Alain DIERKENS, *Im Zentrum der karolingischen Macht im 8. Jahrhundert: Herstal, Jupille und Chevremont* dans Frank POHLE (éd.), *Karl der Grosse, Charlemagne. Orte der macht*, Dresden, 2014, p. 210-217.

Müller 2017.

Heribert MÜLLER, *Köln und die Lande an Rhein und Maas zur Zeit Plektruds und Pippins des Mittleren: am Rande des Frankenreichs?* dans *Francia (Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte)*, n° 44 (2017), p. 1-28.

Theuws 2001.

Frans THEUWS, *Maastricht as a Centre of Power* dans de Mayke DE JONG et Frans Theuws (éd.), *Topographies of Power in the Early Middle Ages*, Leyde – Boston – Cologne, 2001, p. 155-216.

Theuws 2014.

Frans THEUWS, *Das mittlere Maastal und wie es zu einem Kerngebiet des Karolingerreichs wurde* dans Frank POHLE (éd.), *Karl der Grosse, Charlemagne. Orte der macht*, Dresden, 2014, p. 200-209.

Theuws 2017.

Frans THEUWS, *The archaeology and history of the Saint-Servatius complex in Maastricht (up to c. 1050): contexts, questions, perspectives and problems* dans Frans THEUWS et Mirjam KARS (éd.), *The Saint-Servatius complex in Maastricht. The Vrijthof excavations (1969-1970)*, (coll. « Merovingian Archaeology in the Low Countries » 4), Bonn, 2017, p. 10-47.

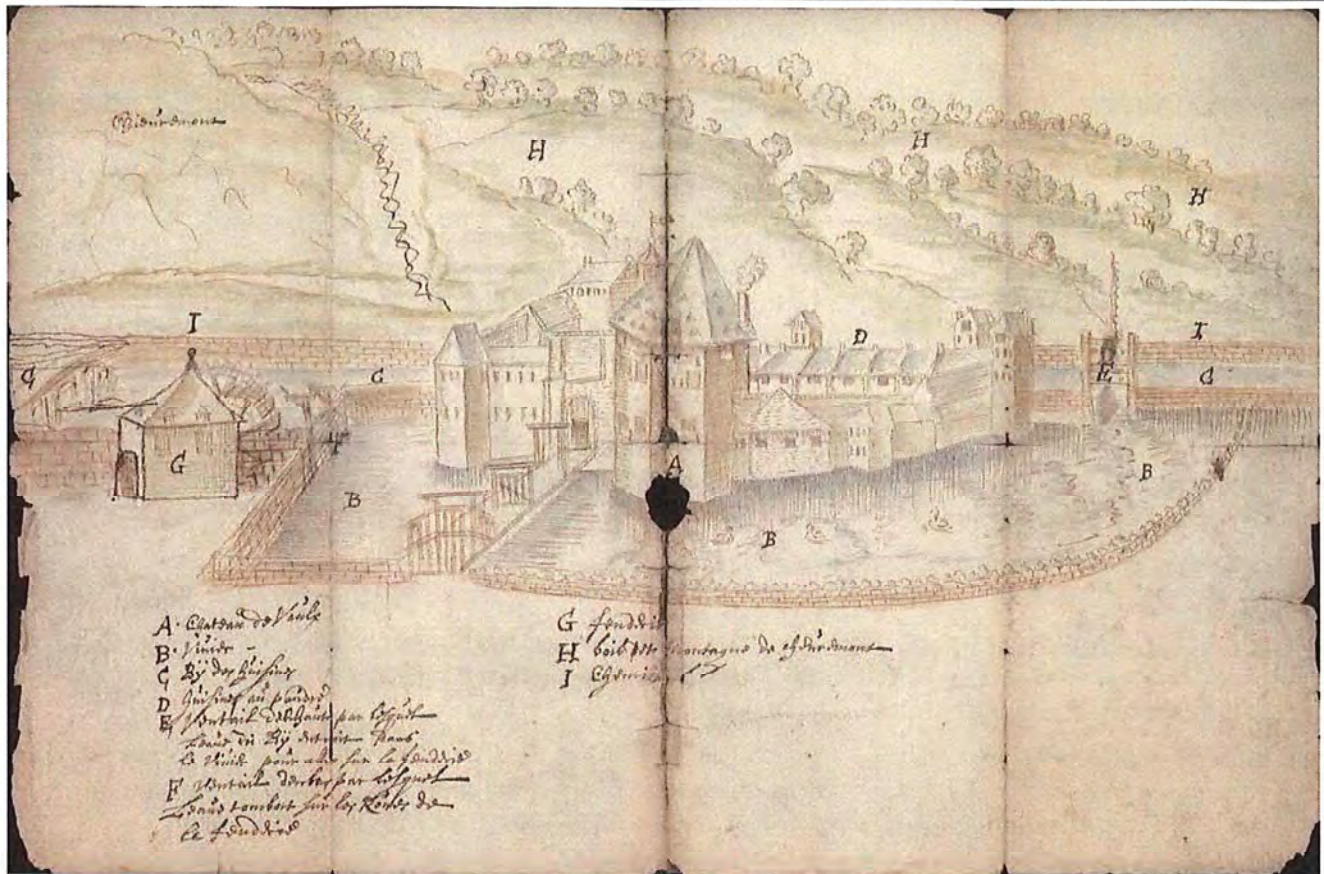
Werner 1980.

Matthias WERNER, *Der Lütticher Raum in frühkarolingischer Zeit. Untersuchungen zur Geschichte einer karolingischen Stammlandschaft*, Göttingen, 1980.

Namur/Jambes. AWaP. Archives de classement. Dossier CHAUDFONTAINE/8 et 8 bis.

Namur/Jambes. AWaP. Archives du Service national des Fouilles. Dossier Chèvremont.

PLANS



1. Vue de la « casematierie » de Ster au XVIII^e siècle avec, en arrière-plan, la colline de Chèvremont (AEL, cartes et plans, n° 731).



2. Situation vers 1770 (carte de Ferraris).

PLANS



3. Situation en 1829 (extrait du cadastre primitif).



4. Situation au milieu du XIX^{es} siècle (extrait du cadastre Popp).

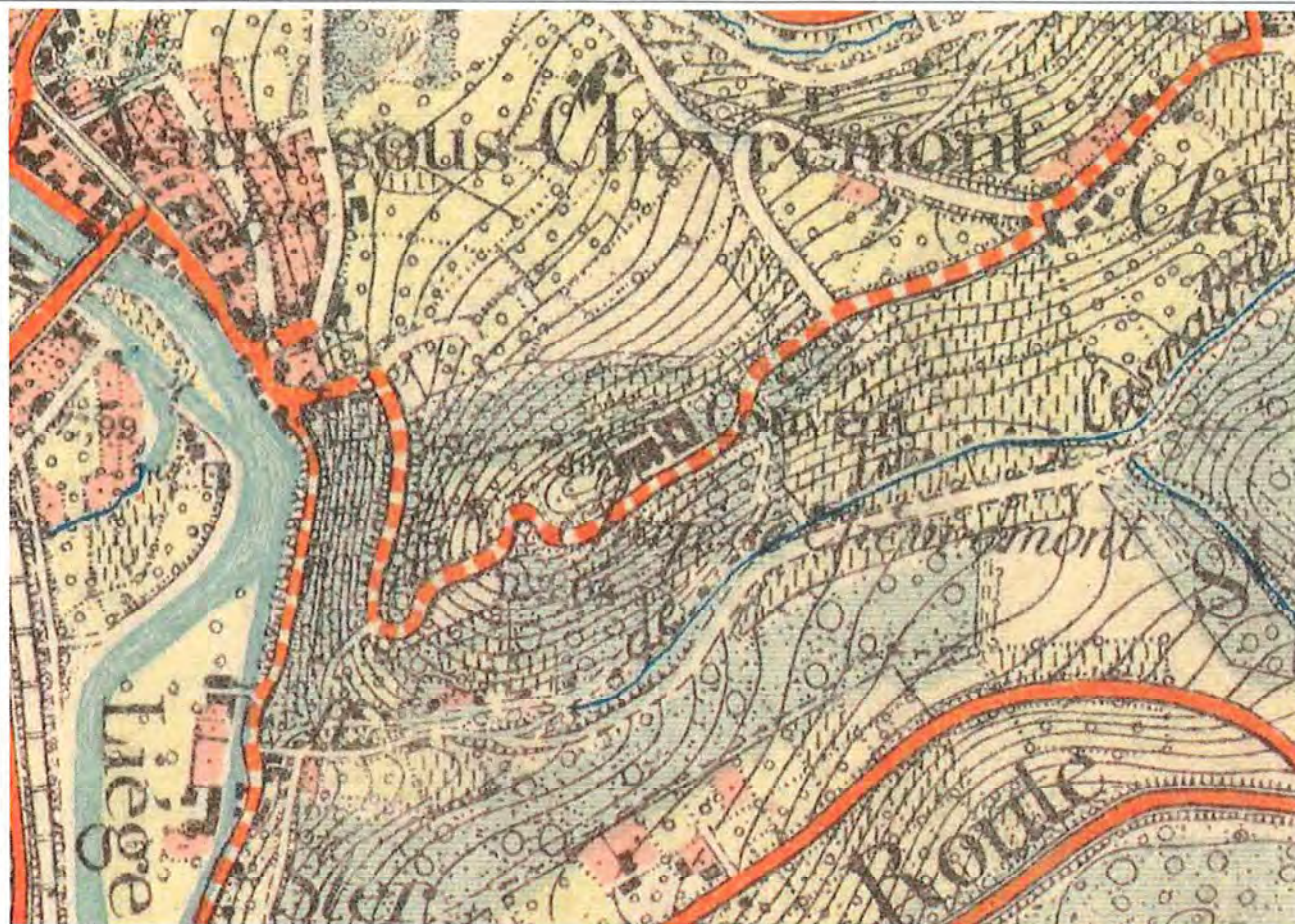


5. Situation au milieu du XIX^e siècle (extrait de la carte de Vander Maelen).

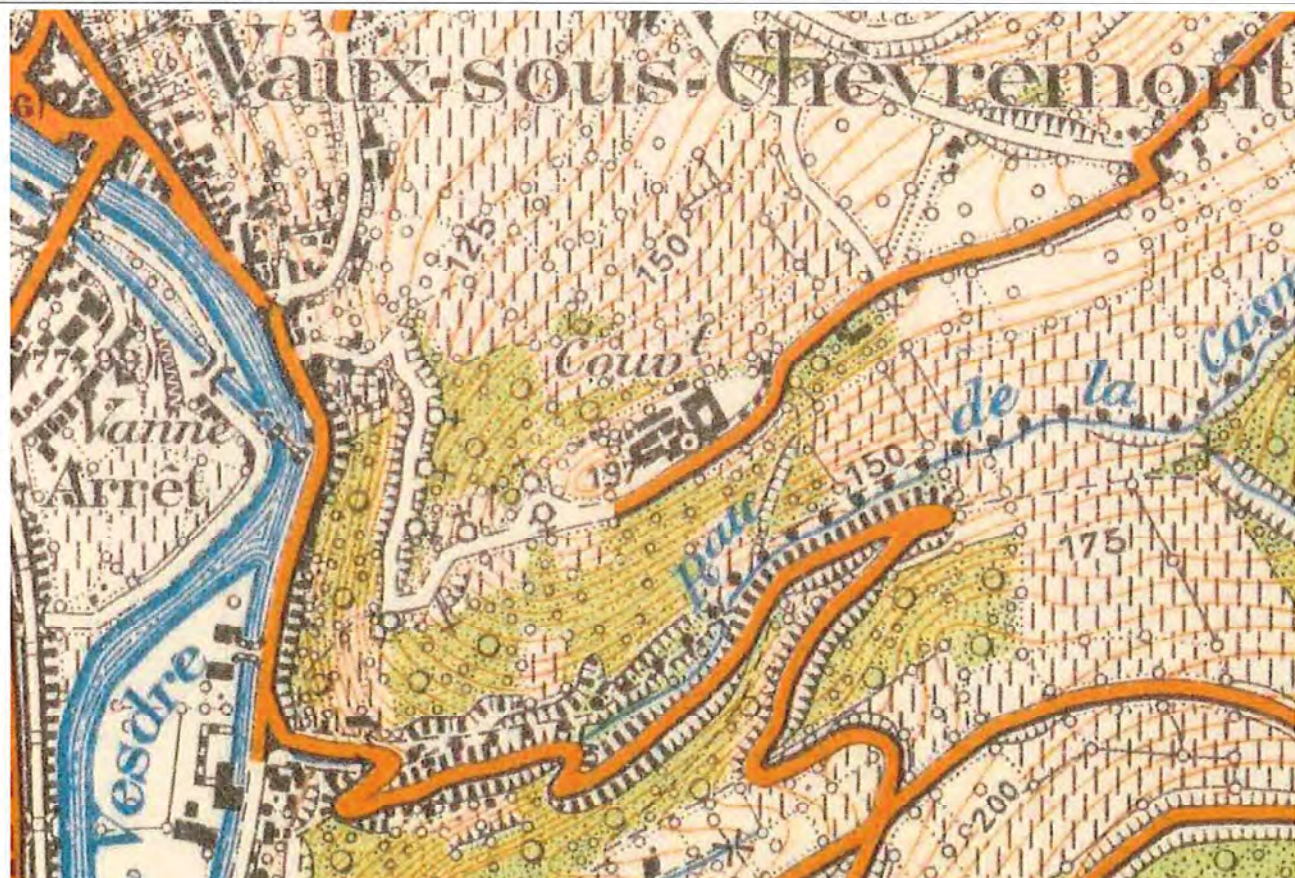


6. Situation v. 1877 (extrait de l'atlas des cours d'eau non navigables).

PLANS

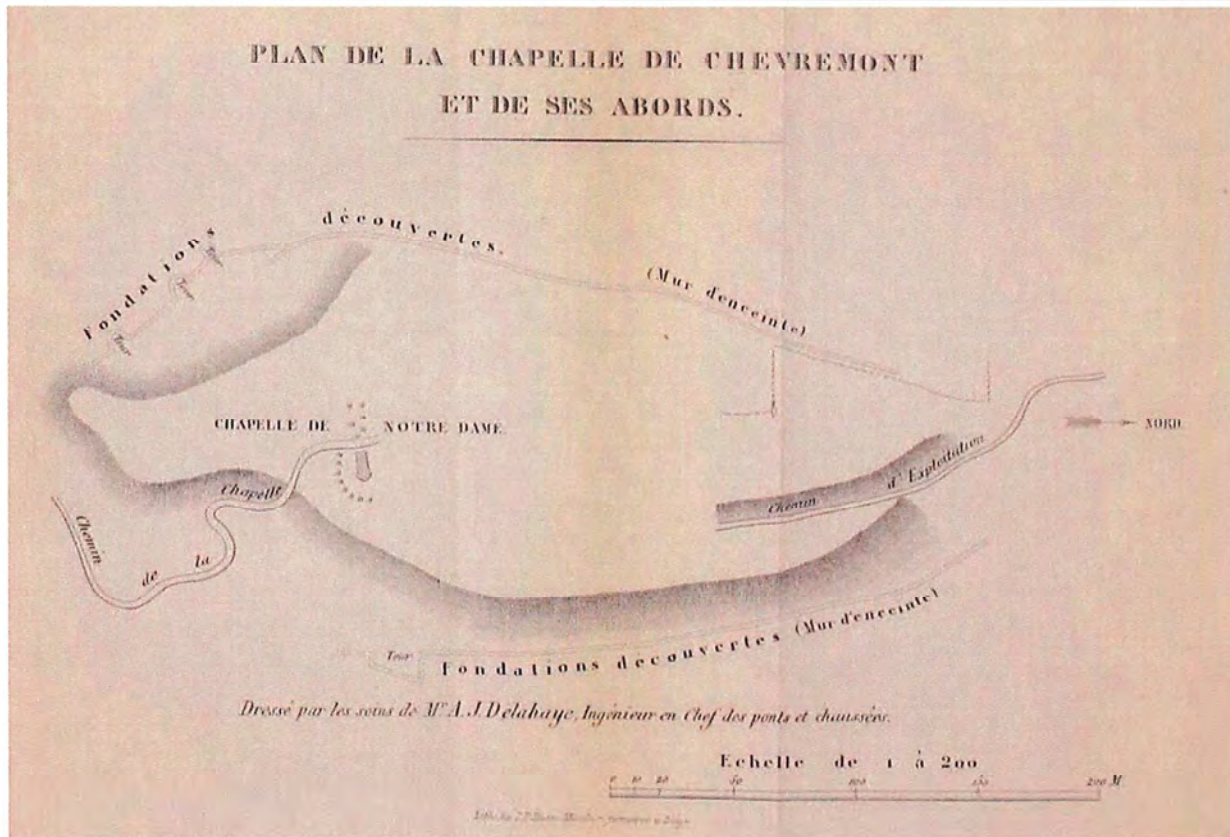


7. Situation vers 1899 (IGN).

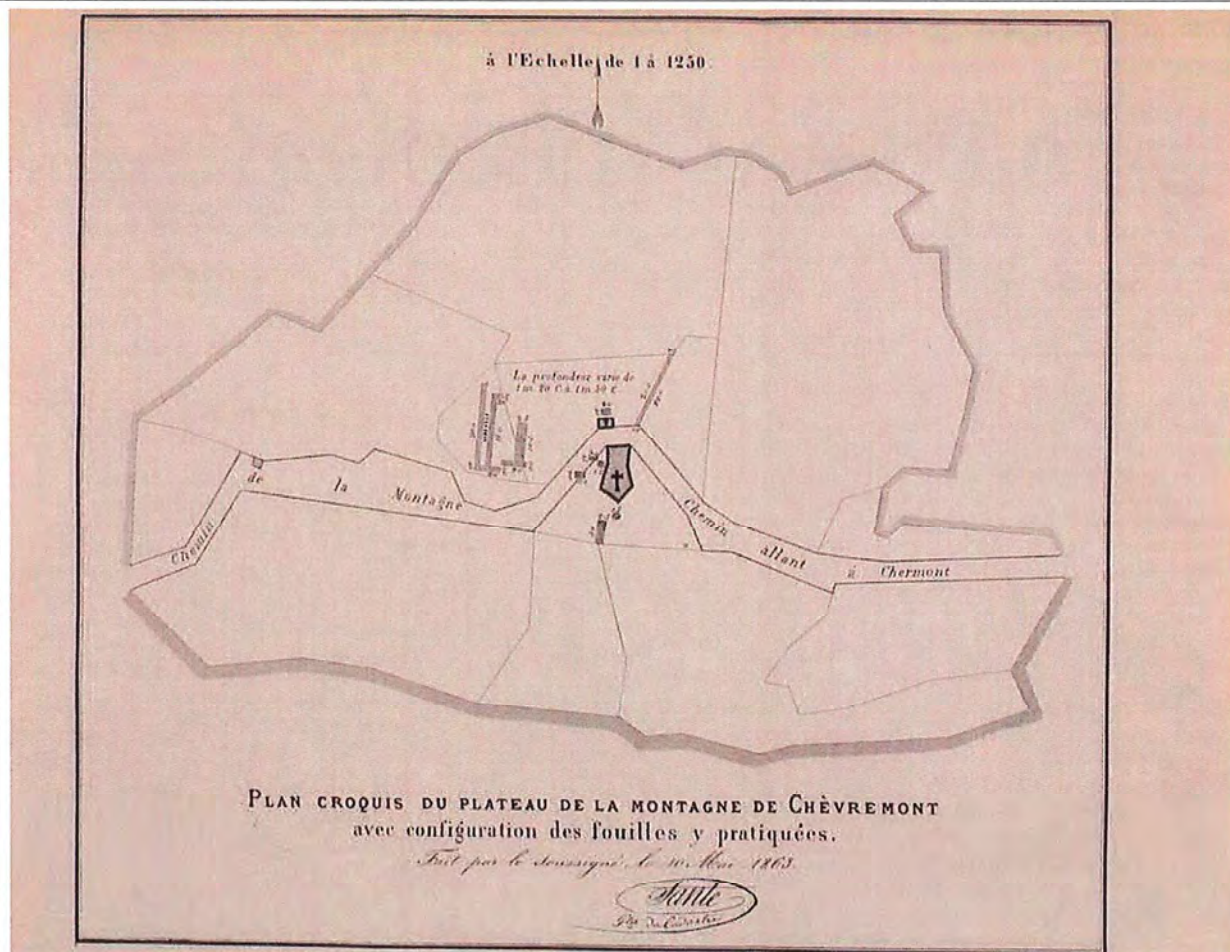


8. Situation v. 1931 (IGN).

PLANS

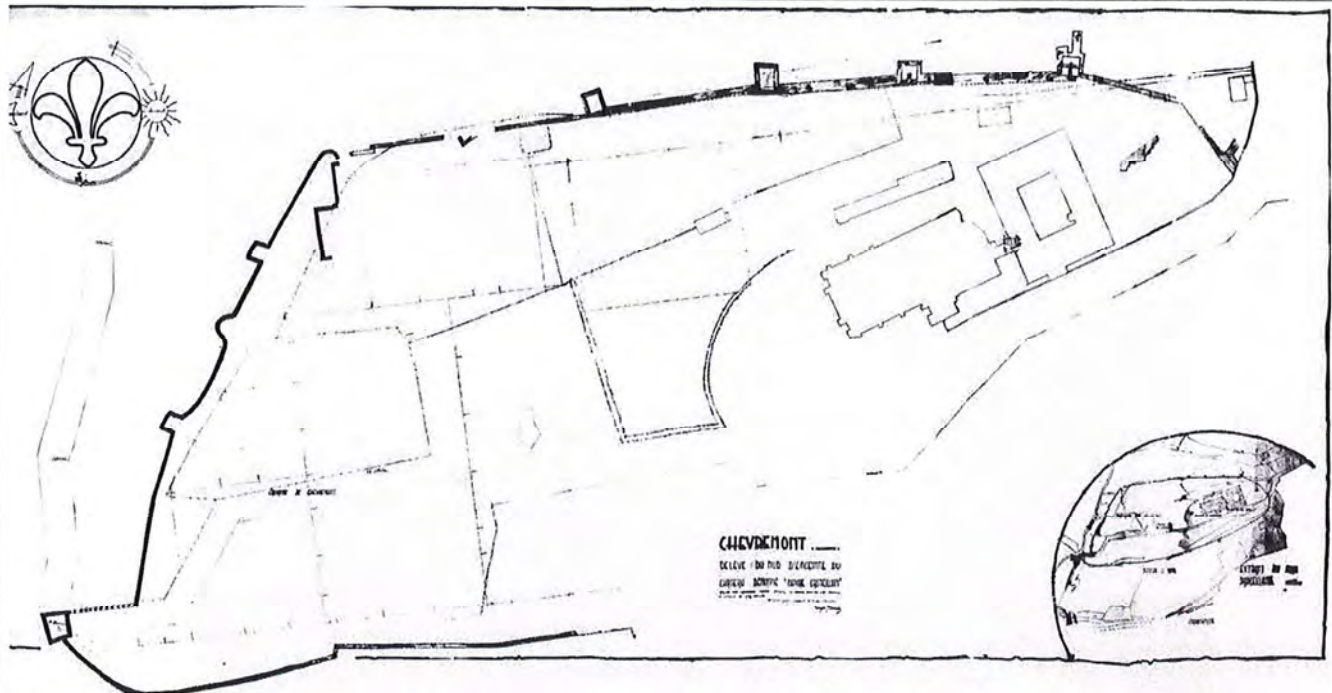


9. Plan du site de Chevremont publié dans Hénaux 1852-1853.

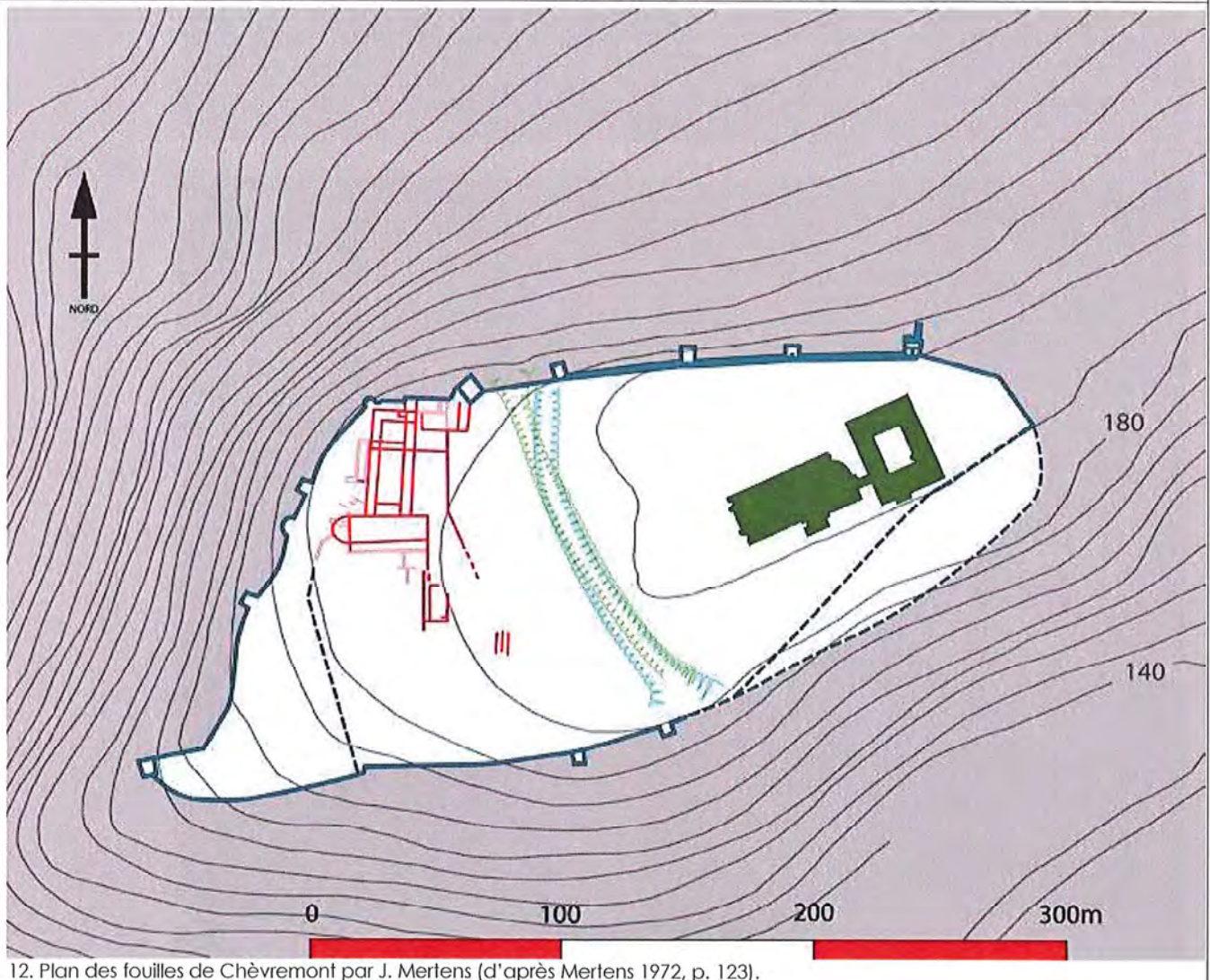


10. Plan du site de Chevremont publié dans d'Otreppe de Bouvette 1863-1864b.

PLANS

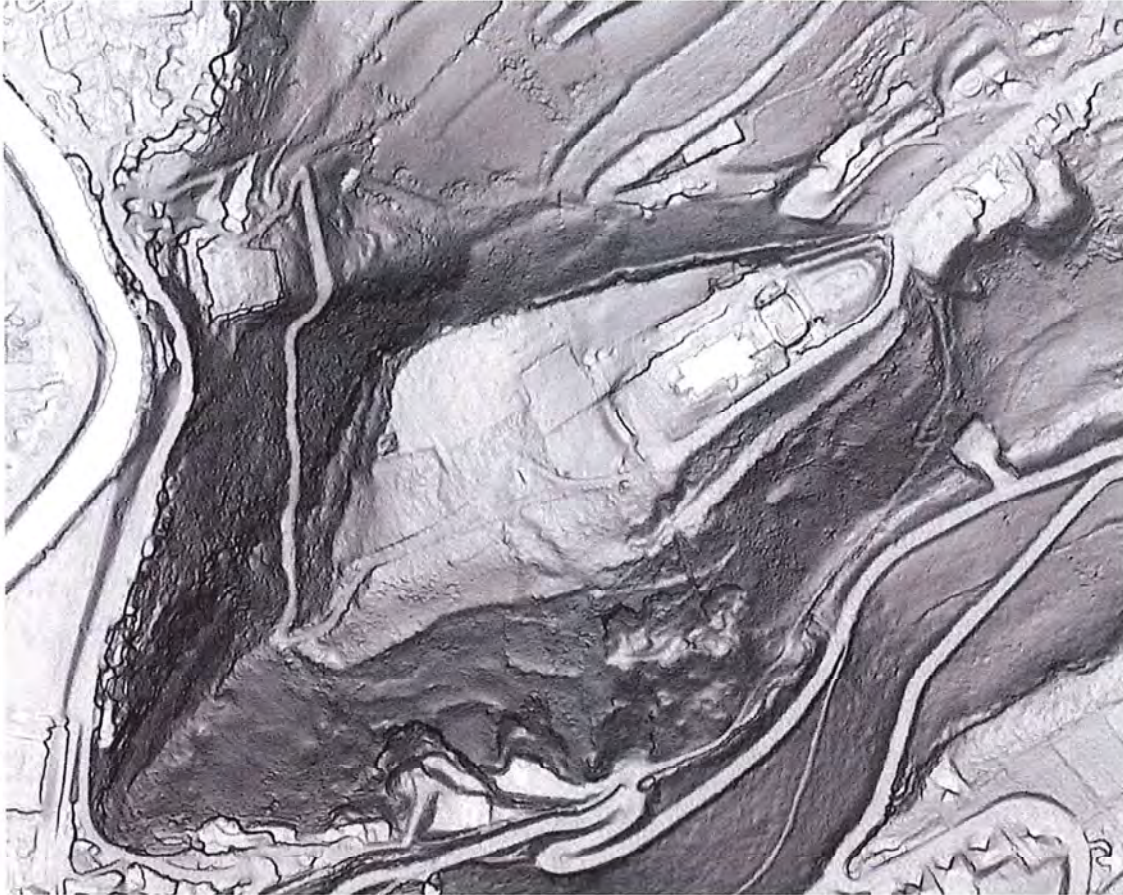


11. Georges BIERNA, Relevé du mur d'enceinte du château dénommé «*Novae Castellum*» de Vaux-sous-Chèvremont, 1943 (cliché IRPA B197306).



12. Plan des fouilles de Chèvremont par J. Mertens (d'après Mertens 1972, p. 123).

PLANS



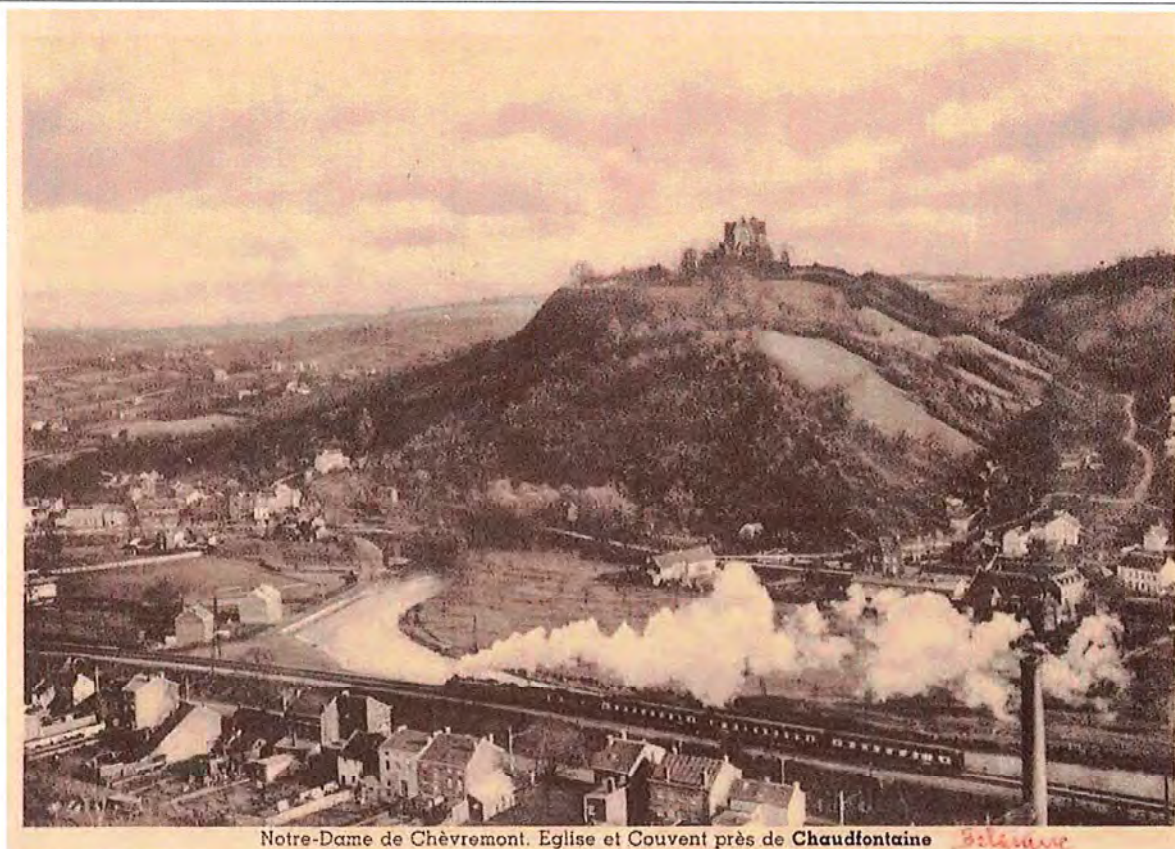
13. Données Lidar (acquisition 2021-2022 SPW).



14. Prospection radar-sol réalisée en 2022 (ULiège), sur fond d'image satellite.



1. Auguste FLORENVILLE, flanc nord de la colline de Chèvremont, avant les travaux de construction de la basilique Notre-Dame (musée de la Vie wallonne, inv. MVW-1032642-3471).



Notre-Dame de Chèvremont. Eglise et Couvent près de Chaudfontaine Belgique

2. Flanc ouest de la colline de Chèvremont, v. 1890 (carte postale).



3. Georges KEMNA, flanc sud-ouest de la colline de Chèvremont, mai 1892 (musée de la Vie wallonne, inv. MVW-1031848-3352).



4. Détail de la vue précédente, montrant les travaux interrompus de la basilique.



5. Rémy ANGENOT, flanc est de la colline de Chèvremont, v. 1880 (musée de la Vie wallonne, inv. MVW-1055226-4397).



6. Détail de la vue précédente.

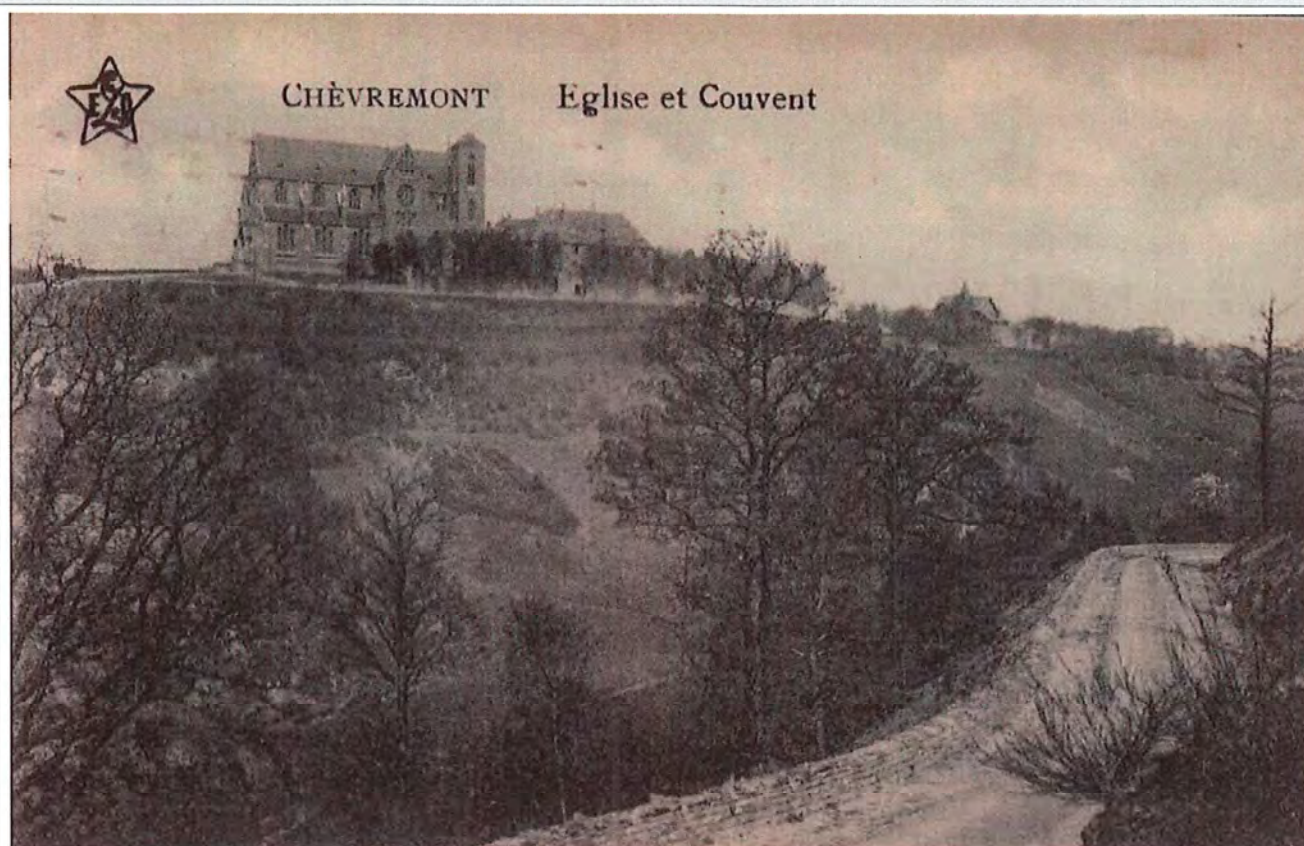


7. Max BIENFAIT, flanc nord de la colline de Chèvremont, 1905 (musée de la Vie wallonne, inv. MVW-1035927-3669).

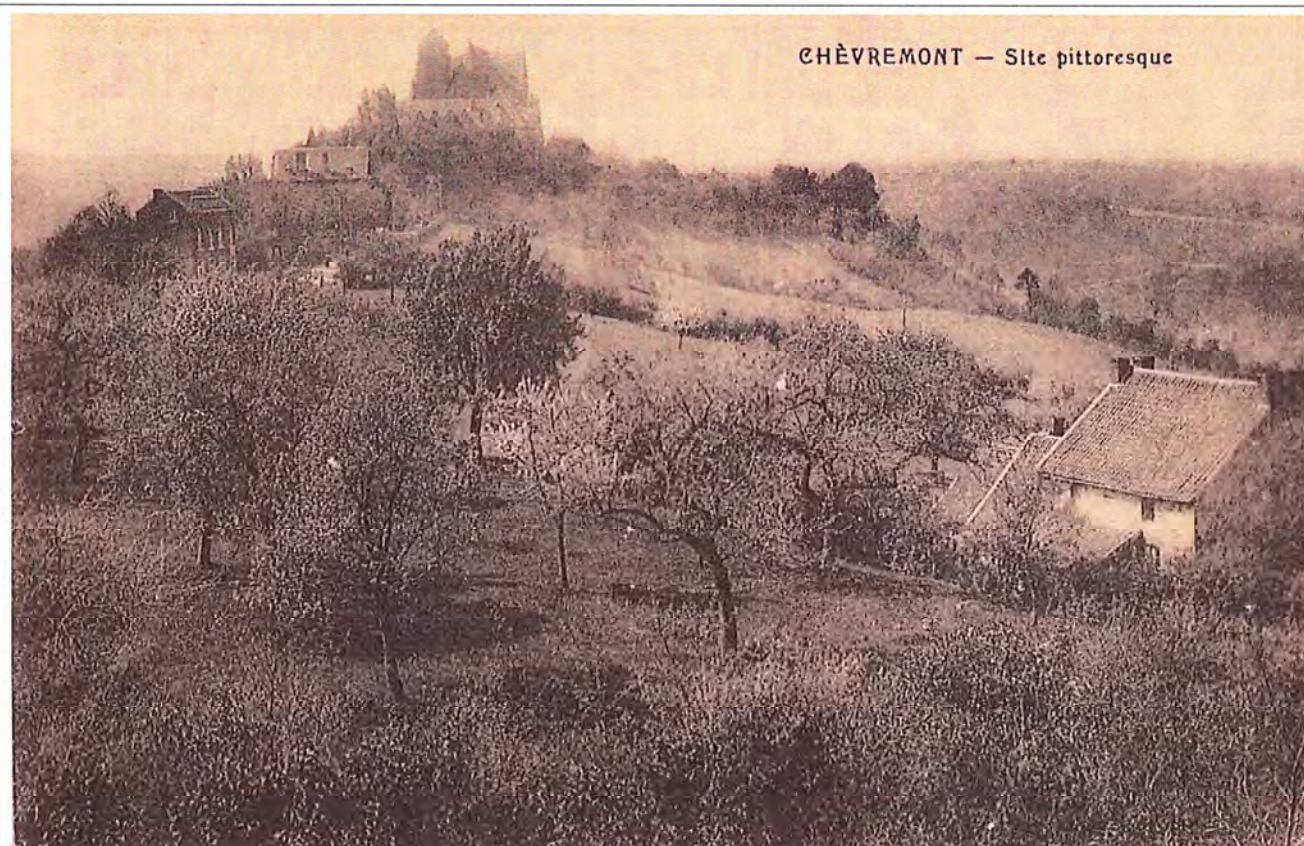
Chèvremont. Le monastère, vue pittoresque.



8. Flanc sud-est de la colline de Chèvremont, v. 1900 (carte postale).



8. Colline de Chèvremont vue du sud, av. 1918 (carte postale).

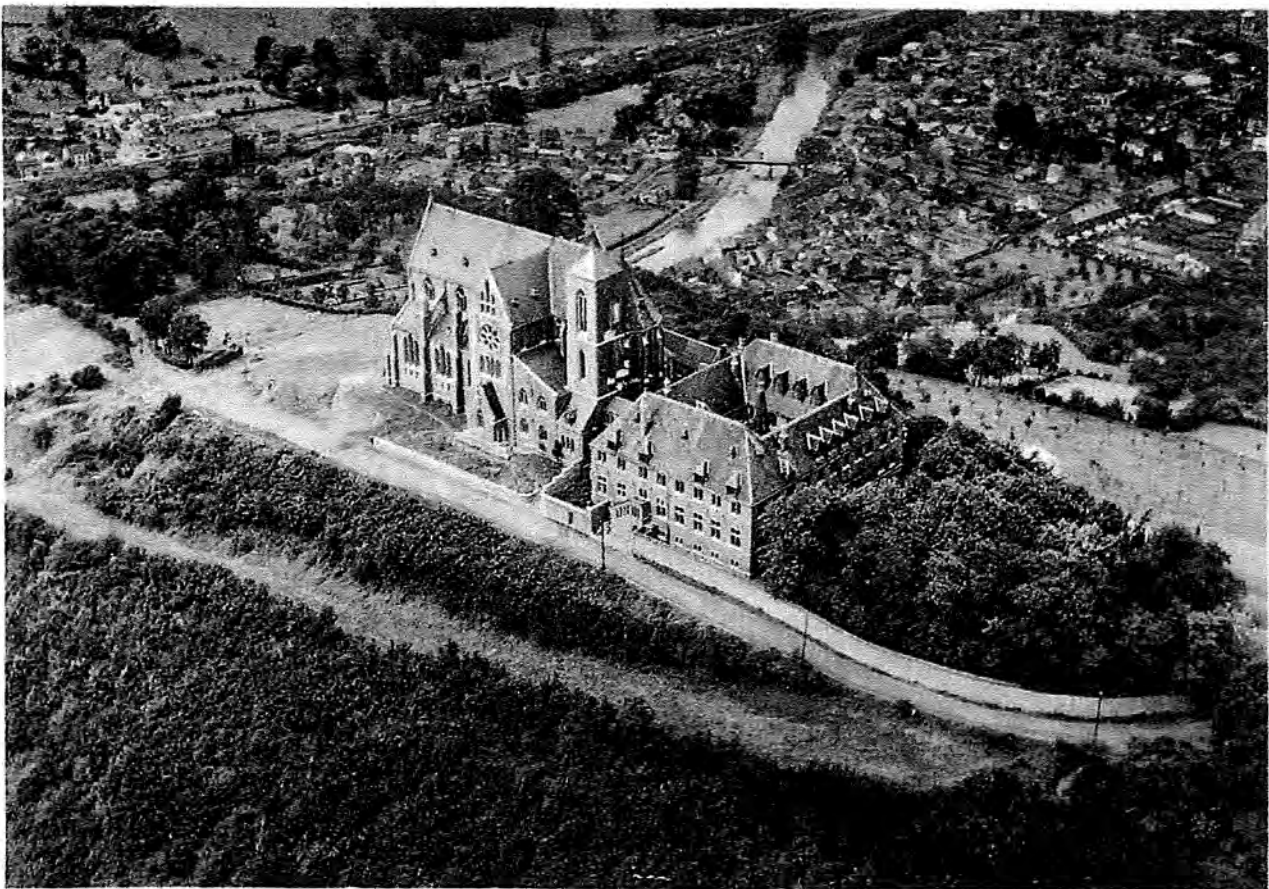


10. La colline de Chèvremont vue de l'est, av. 1928 (carte postale).

DOCUMENTATION ICONOGRAPHIQUE



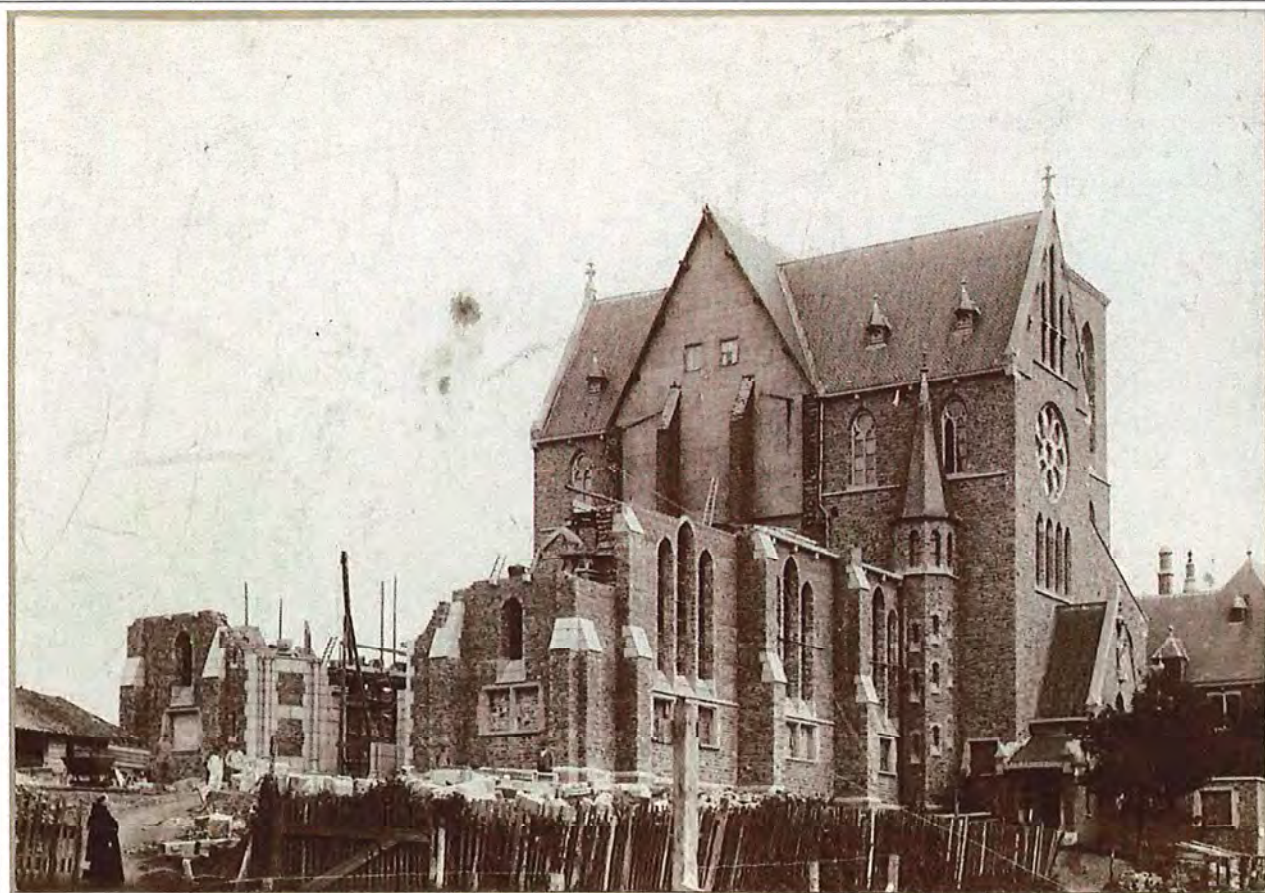
11. La colline de Chèvremont vue du ciel, av. 1951 (carte postale).



12. La colline de Chèvremont vue du ciel, av. 1951 (carte postale, sans date).



13. E. MOUTON, Chemin d'accès à la basilique, 1893 (musée de la Vie wallonne, inv. MVW-1115555).



14. Edmond JAMAR, Basilique Notre-Dame en cours de construction, 12 sept. 1897 (musée de la Vie wallonne, inv. MVW-1115554).

DOCUMENTATION ICONOGRAPHIQUE

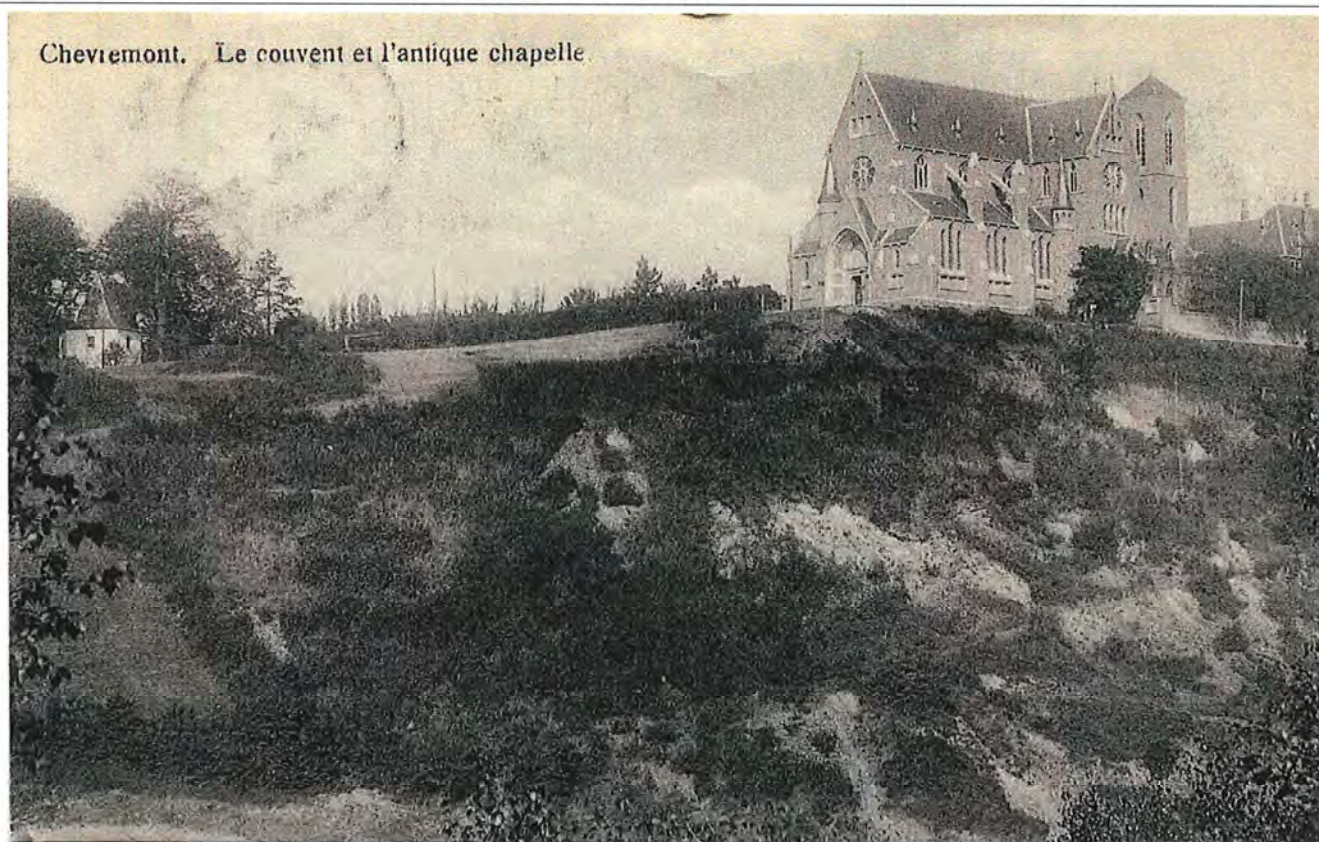


Basilique et Monastère des Pères Carmes Déchaussés, Chèvremont.
Hoofdkerk en klooster der Paters ongeschoeide Karmelieten van Chèvremont.

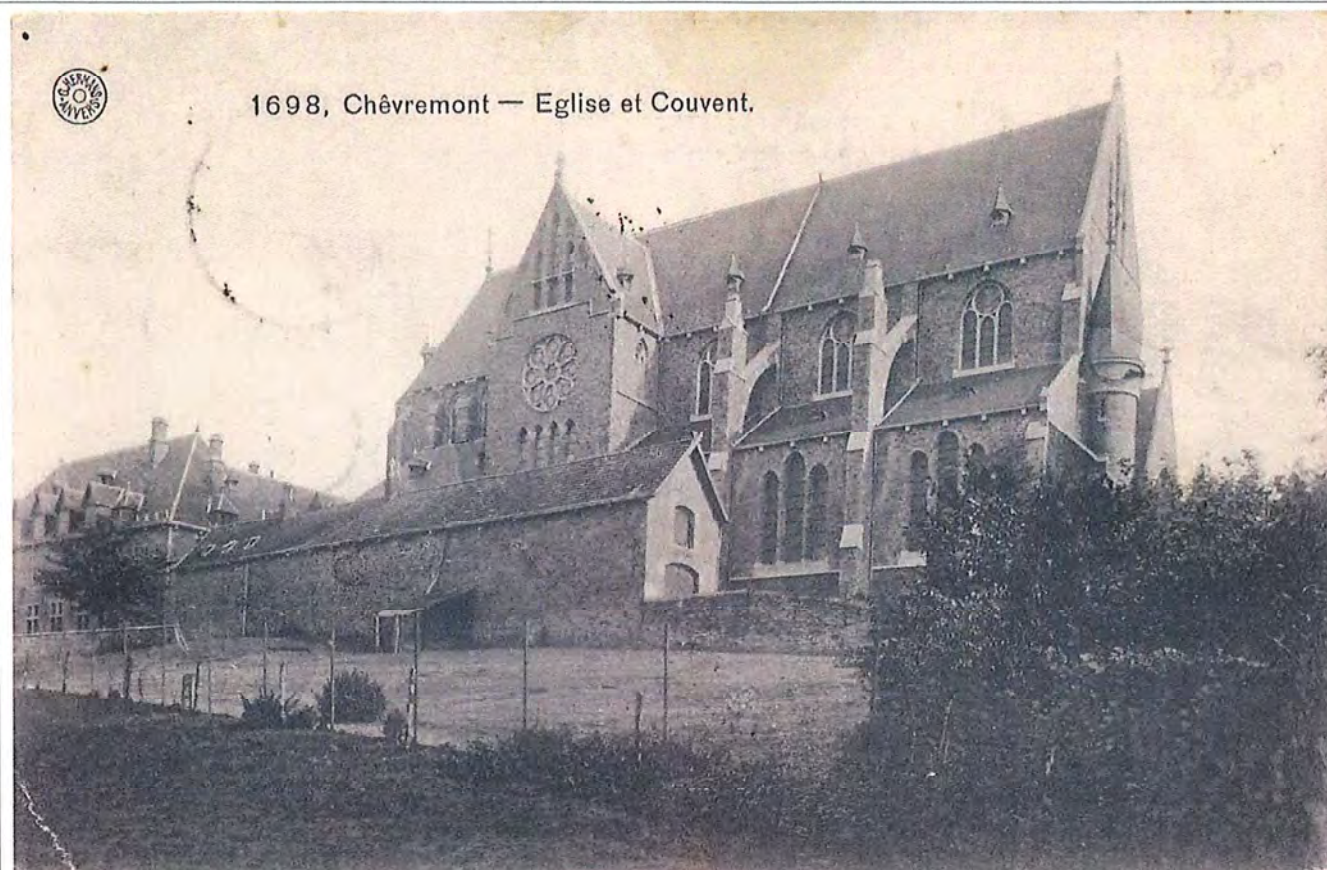


15. Basilique Notre-Dame, vue du flanc sud, av. 1915 (carte postale).

Chèvremont. Le couvent et l'antique chapelle



16. Basilique Notre-Dame, vue du sud-ouest peu après l'achèvement des travaux (carte postale).



1698, Chèvremont — Eglise et Couvent.

17. Basilique Notre-Dame, flanc nord, av. 1914 (carte postale).



CHÈVREMONT

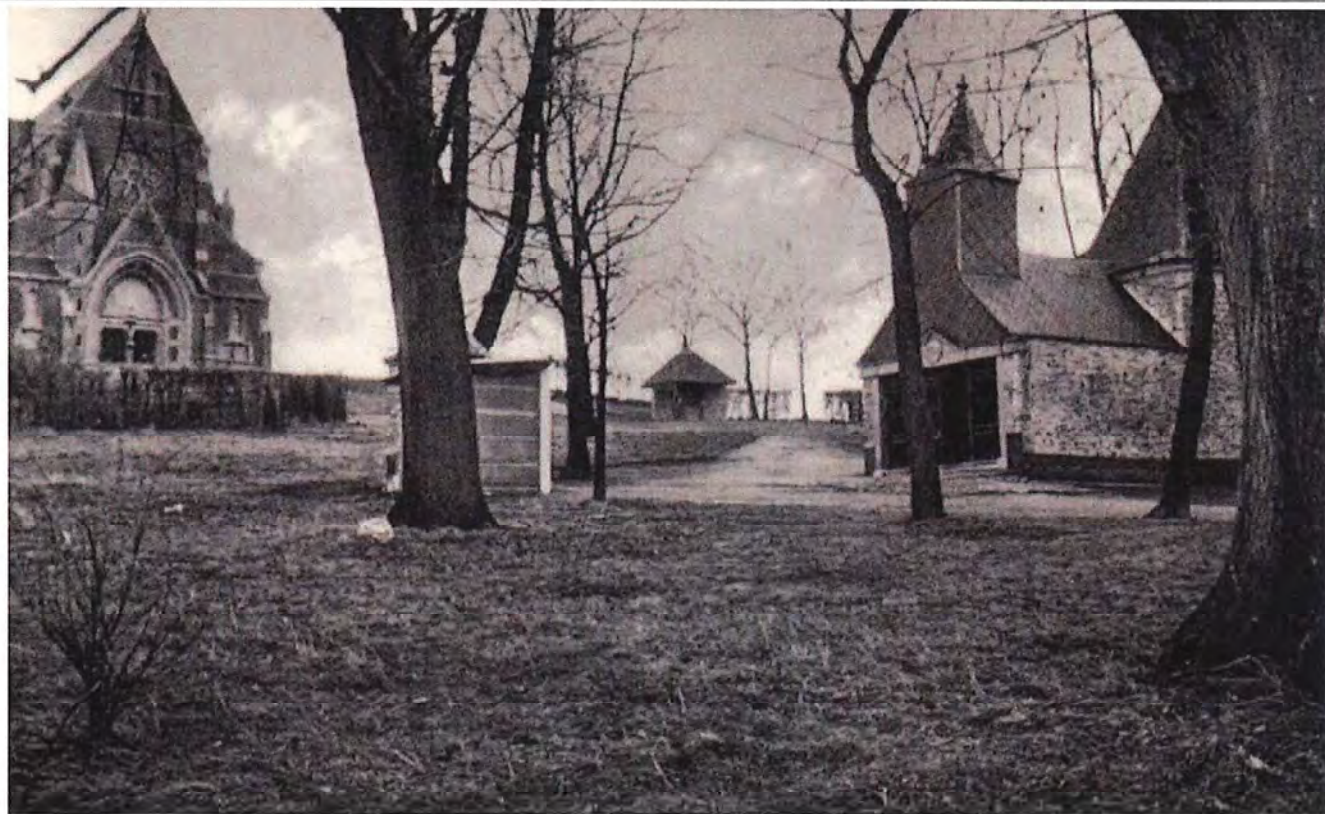
Eglise et Couvent vus de l'Est

18. Basilique Notre-Dame, flanc sud-est, av. 1920 (carte postale).

DOCUMENTATION ICONOGRAPHIQUE



19. Parvis de la basilique et oratoire Sainte-Begge, après 1950 (carte postale).



20. Vue conjointe de la basilique, de l'oratoire et de la chapelle, v. 1950 (carte postale).



21. Gilles-François CLOSSON, *La chapelle de Chèvremont* (musée du Grand Curtius, cliché IRPA B170599).



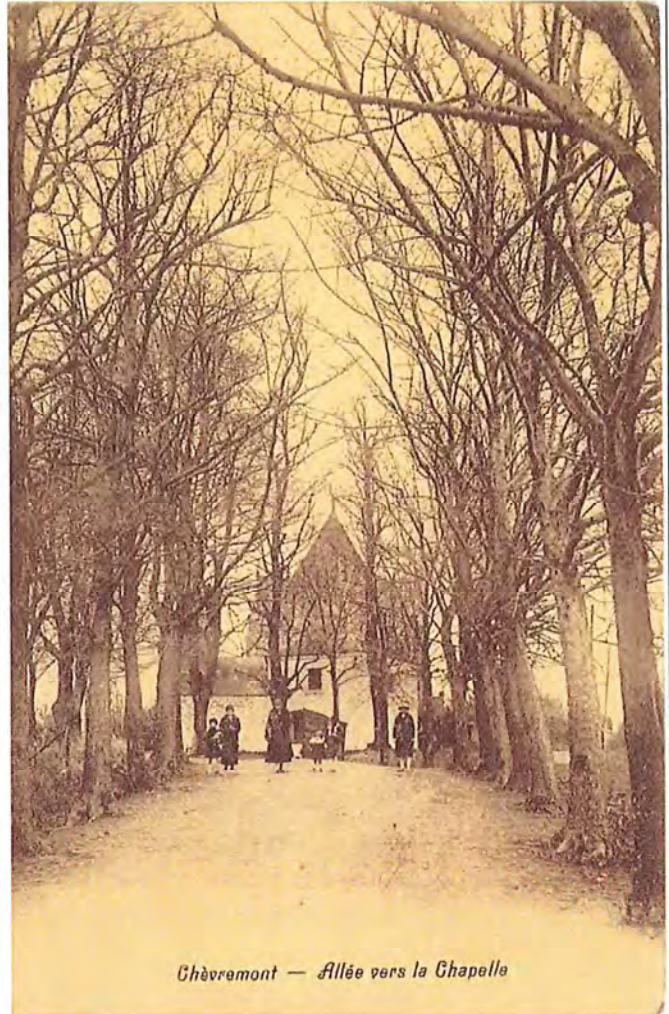
22. Georges KEMNA, *La chapelle de Chèvremont entourée de tilleuls*, avril 1894 (musée de la Vie wallonne, inv. MVW-1031879-3384).

DOCUMENTATION ICONOGRAPHIQUE



Chèvremont La Chapelle à Ste-Begge. Bénédiction solennelle par Mgr Van Zuylen, vicaire général, le 19 novembre 1950. Invoquée par la dévotion populaire, pour obtenir la guérison des hernies, du rhumatisme, de la sciatique.

23. Oratoire à Sainte-Begge, v. 1950 (carte postale).



Chèvremont — Allée vers la Chapelle

24. Allée de tilleuls menant à la chapelle de Chèvremont, v. 1900 (carte postale).

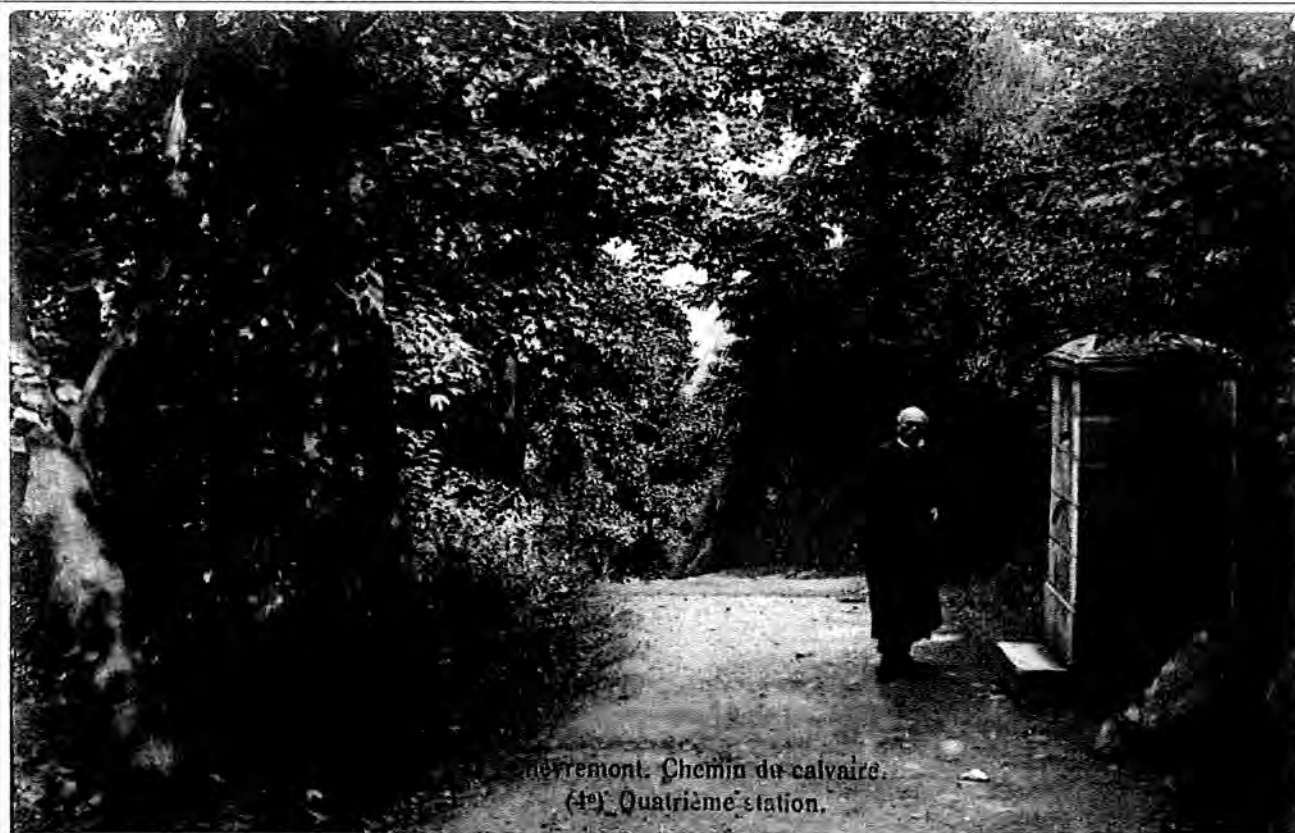


25. Départ du chemin du calvaire, première station, v. 1900 (carte postale, coll. UGent, détail).



41 Chèvremont. Chemin du calvaire. (2^e) Deuxième station

26. Chemin du calvaire, deuxième station, v. 1900 (carte postale, coll. UGent).



Chèvremont. Chemin du calvaire.
(4^e) Quatrième station.

27. Chemin du calvaire, quatrième station, v. 1900 (carte postale, coll. UGent).

DOCUMENTATION ICONOGRAPHIQUE

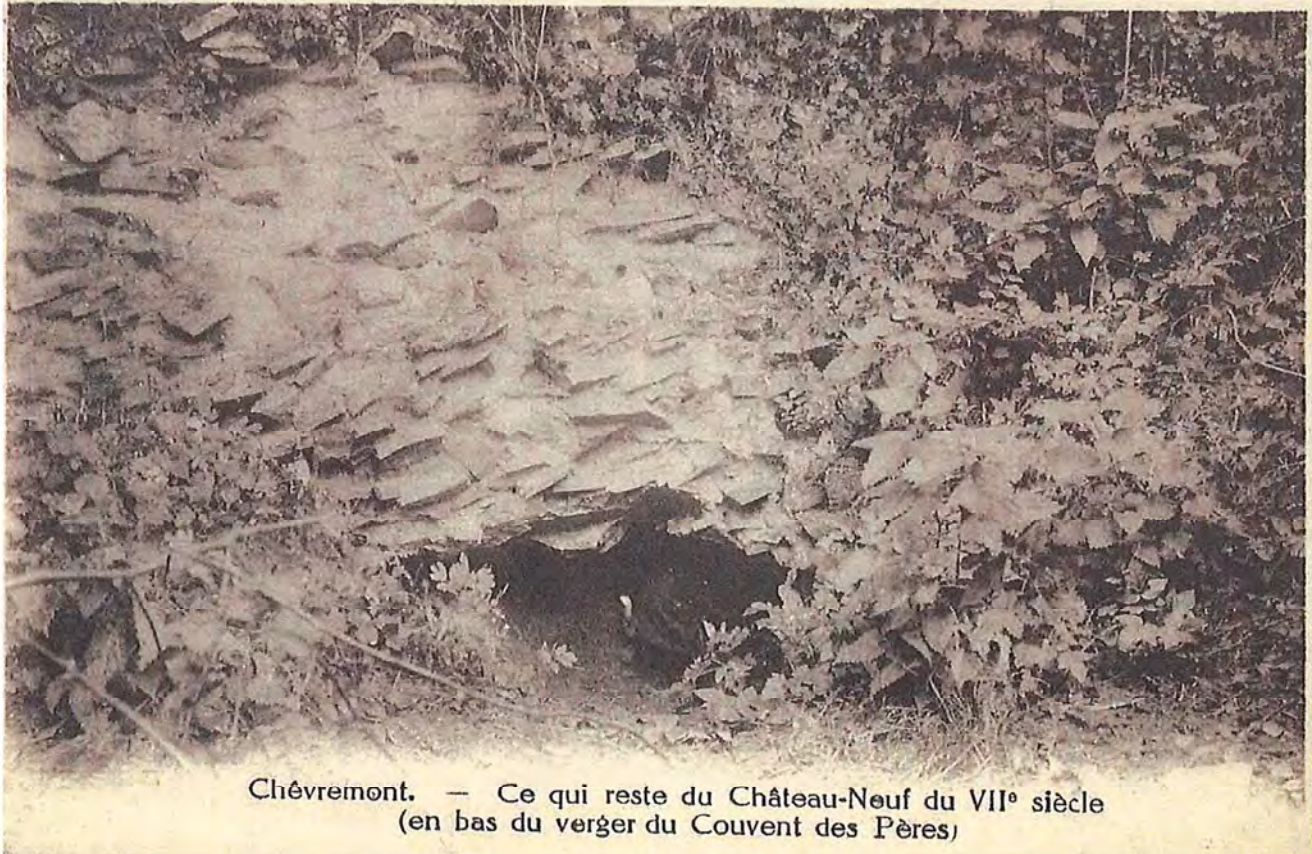


2. — BASILIQUE DE CHÈVREMONT Façade sud-est.



3. — BASILIQUE DE CHÈVREMONT. La Tour.

28. Dégâts de guerre à la basilique, av. 1941 (cartes postales).



Chèvremont. — Ce qui reste du Château-Neuf du VII^e siècle
(en bas du verger du Couvent des Pères)

29. Vestiges présumés des fortifications carolingiennes (carte postale, sans date).



30. Fouilles de Jacques Breuer, 1944 (© IRPA E4579).



1. La jonction de la courtine et de la tour 4 sur le flanc nord de l'enceinte en 2023.



2. La tour 2 sur le flanc nord de l'enceinte en 2023.

13. Sauf mention contraire, les photographies sont des auteurs de la fiche.



3. La tour 4 sur le flanc nord de l'enceinte en 2023.



4. Le site vu par drone depuis le sud-est (SPW).



5. Le site vu par drone depuis le nord-ouest (SPW).

VALIDATION DE LA DIRECTION

18/01/2024

Validé le :

Claire Goffioul
directrice a. i.



VALIDATION MINISTÉRIELLE

COMMENTAIRES

Validé le :

27 FÉV. 2024

Valérie DE BUE, ministre du Patrimoine



